

Origines Ardéchoises



N°74
Juin 2015

AUPRÈS DE MON ARBRE
Descendant de colonialistes

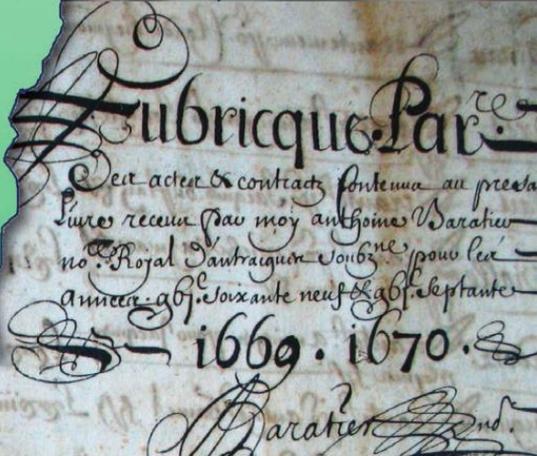
Revue trimestrielle de la Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche

Assemblée Générale 2015
L'affaire de Barnas
Le coup d'Etat de 1851 en
Ardèche
La grotte ornée du
Pont-d'Arc

6 août 2015
CONGRÈS D'ÉTÉ



Chanéac



ORIGINES ARDÉCHOISES

REVUE GÉNÉALOGIQUE TRIMESTRIELLE
ÉDITÉE PAR LA SAGA
SOCIÉTÉ DES AMATEURS DE GÉNÉALOGIE DE L'ARDÈCHE

Association reconnue d'Utilité Publique

Siège social : Archives Départementales de l'Ardèche - Place André Malraux - 07000 Privas

Adresse postale : SAGA BP N°3 07210 CHOMÉRAC

Tél 04 75 64 84 13 et 09 66 42 02 98

ORIGINES ARDÉCHOISES

Directeur de la publication

Henri SEVENIER
saga3@wanadoo.fr

Rédacteur en chef :
Jacques DUMAS
jerdumas1@free.fr

Comité de rédaction et de relecture

Marilyn BLANC, Brigitte BONNEFOI, Josiane CHAREYRE, Robert CHENIVESSE, Marie-Christine GIT, Hubert DALLARD, Bernard GINESTE, Nathalie MAILLET, Jean-Pierre PATTARD, Michel PONSERRE,

ORGANIGRAMME ASSOCIATION SAGA

Bureau

Président d'honneur **Michel GUIGAL**, Président **Henri SEVENIER**, Vice-présidents **Jacques DUMAS**, **Jean-Pierre PATTARD** Trésorière **Marilyn BLANC** Trésorier adjoint, chargé des déductions fiscales **Jean-Jacques CHOPARD**, Secrétaire **Claire BRUYÈRE**, Secrétaire déléguée **Josiane CHAREYRE**

Commissions

Recherches **René ARNAUD**, **Jean-Pierre BÉNÉFICE**, **Hubert DALLARD**, **Michel POLI**, **Madeline THEOULE** Registres période révolutionnaire **Patrice GUÉRIN**, **Freddy HOFFERT**, **Fernand PEREYRON**, **Bernard GINESTE** Registres de catholicité **Brigitte BONNEFOI**, **Patrice GUÉRIN**, **Freddy HOFFERT**, **Nathalie MAILLET** Registres et lacunes des paroissiaux, reprise des BMS **Marilyn BLANC**, **Brigitte BONNEFOI**, **Claire BRUYÈRE**, **Robert CHENIVESSE**, **Jacques DUMAS**, **Patrice GUERIN**, **Freddy HOFFERT**, **Nathalie MAILLET**, **Jacques TAVENARD** Décryptage des actes des notaires **Jacques BERGON**, **Robert CHENIVESSE**, **Alain ESTEOULE**, **Robert PONTIER** Relevé, indexation et numérisation des contrôles des actes **René ARNAUD**, **Jean-Pierre BÉNÉFICE**, **Suzanne CHABAS**, **Hubert DALLARD**, **Nathalie MAILLET**, **Michel POLI** Relieurs - Maintenance des registres **Hubert DALLARD**, **Fernand PEREYRON**, **Yves SERRE**, **Jacques TAVENARD**, **Régine VALLIER**, **Emile VALLIER** Minutiers des notaires **Jean-Jacques CHOPARD**, **Jacques BERGON**, **Brigitte BONNEFOI**, **Patrice GUERIN** Forums, Congrès **Robert CHENIVESSE**, **Freddy HOFFERT**, **Nathalie MAILLET**, **Jean-Pierre PATTARD**, **Jacques TAVENARD** Informatique - Site Web, **Jacques DUMAS**, **Jean-Pierre PATTARD** Adhésions Abonnements **Jean Jacques CHOPARD**, **Hubert DALLARD** Secrétaire adjoint - expédition des registres **Hubert DALLARD** Antennes régionales **SAGA**, Paris-IdF **François CROZE**, **Alain ESTEOULE**, **Georges DALBOUSSIÈRE**, **Michel PONSERRE**

ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO

Christian BARBIER, **Jacques BERGON**, **Brigitte BONNEFOI**, **Luc BRULAIS**, **Josiane CHAREYRE**, **Alain CHARMASSON**, **Robert CHENIVESSE**, **François CROZE**, **Philippe DICLAUX**, **Jacques DUMAS**, **Daniel FERRADOU**, **Freddy HOFFERT**, **Jean-Pierre PATTARD**, **Michel PONSERRE**, **André PRADAL**, **Henri SEVENIER**, Photos **Alain CHARMASSON**, **Jacques DUMAS**, **Freddy HOFFERT** Couverture et illustrations **Jacques DUMAS**
Maquette **Jacques DUMAS**

N°74
Juin 2015

Imprimé en France sur papier recyclé
Imprimerie Cévenole
Place Onclair - 07000 COUX
Dépôt légal ISSN N° 1284 7754

Association SAGA

L'adhésion à l'association permet de bénéficier d'avantages spécifiques : prêts et envois de registres à domicile, consultation gratuite de registres à notre bureau de Chomérac, aide à la recherche d'actes, participation au congrès annuel, rencontres, etc. Tout courrier, demande d'inscription ou abonnement à la revue doivent être adressés à

SAGA
BP N°3
07210 CHOMERAC



Site Web SAGA
www.geneardeche.org



Email
saga3@wanadoo.fr

CONSULTATIONS DES REGISTRES et de la base NOTAIRES

Sur place au bureau de Chomérac

Lundi, mardi, mercredi, jeudi l'après-midi de 13h45 à 17h15

Prise de rendez-vous préalable auprès de **Hubert DALLARD**

04 75 64 84 13 ou **09 66 42 02 98**

ACCES AUX ACTES DES REGISTRES PAROISSIAUX

NOS DONNÉES SONT CONSULTABLES SUR

heredis-online.fr



Et les images des actes paroissiaux, numérisées par la SAGA, sont en consultation libre sur le site du Conseil Général de l'Ardèche (rubrique AD)

IMPORTANT

Nous rappelons à nos lecteurs que tout courrier ou document concernant la revue doit parvenir à la Rédaction en précisant impérativement la destination sur l'adresse

SAGA, Revue "Origines Ardéchoises"
BP N°3- 07210 CHOMERAC

ou par Email : saga3@wanadoo.fr

Par courrier, si possible pour les textes d'une certaine longueur, sous forme dactylographiée ou imprimée, voire sous CD, à cause des problèmes de saisie informatique. Par ailleurs, il est important, pour vos envois, de toujours préciser votre nom, éventuellement votre numéro d'adhérent, et dans toute la mesure du possible de signaler vos sources, afin que certaines personnes intéressées puissent s'y reporter.

"Origines Ardéchoises", Laisse à ses auteurs l'entière responsabilité de leurs propos. A l'exception des documents iconographiques exceptionnels, les textes et manuscrits ne sont pas restitués à leurs auteurs.

Merci.

© Reproduction même partielle interdite sans accord de la SAGA

La Rédaction



Le congrès de la SAGA approche, j'espère que vous serez nombreux à participer à cette manifestation qui permet bien des retrouvailles et de nombreux échanges.

Depuis quelques temps nous avons vu la fréquentation du forum sur notre site web baisser, la rubrique «bouteille à la mer» se retrécir, et le nombre de nos adhérents diminuer. Outre l'effét Internet, il semblerait qu'une certaine démobilisation s'opère ; la relance de ces activités dépend en partie de la volonté des adhérents, c'est donc également à eux, et pas seulement aux bénévoles à s'investir pour motiver les troupes. Faites donc connaître notre association autour de vous et n'hésitez pas à nous faire des suggestions.

Tous les chantiers que nous avons en cours et ceux en projets ont besoin de forces vives qui doivent être soutenues par l'ensemble des adhérents.

De notre côté nous allons multiplier les actions d'initiation à la généalogie, cette activité doit être relayée par les adhérents en s'adressant aux diverses associations qu'ils fréquentent ou qu'ils connaissent. A la rentrée, nous aurons l'occasion d'aborder encore ce sujet, en attendant, je vous souhaite un bon été, de bonnes vacances et de belles retrouvailles en famille ou entre amis autour du barbecue ou de l'apéritif.

Jacques DUMAS

Le mot du Président



Récemment débattu dans les diverses sphères nationales, le découpage des différentes zones et la fixation des dates des vacances scolaires suscitent toujours des discussions passionnées.

Censées permettre aux enfants scolarisés de pouvoir récupérer de la fatigue engendrée par leurs études, leurs vacances, génératrices de dépenses substantielles, sont l'objet de grandes convoitises et d'âpres négociations, de la part des corporations professionnelles liées aux activités touristiques des stations hivernales et estivales.

D'origine très anciennes, les vacances permettaient d'assister aux fêtes religieuses chrétiennes d'une part, mais également de participer aux activités rurales d'autre part.

Les durées et les dates de ces congés étaient variables d'un établissement ou d'une école à l'autre. C'est à partir de la Révolution, qu'une réglementation unifiait les vacances scolaires sur l'ensemble du territoire.

Plus tard, la fixation des grandes vacances, du 15 Juillet au 30 Septembre, correspondait aux besoins des zones rurales pour l'aide que les enfants apportaient pour la garde des ani-

N° 74 SOMMAIRE

Juin 2015

2

Organigramme OA et SAGA
Adresses et Service d'Entraide

- 3 Editorial / Le mot du Président / Sommaire
- 4/5 Auprès de mon arbre : Descendant de colonialistes
- 6/7 L'affaire de Barnas
- 8 Le Coup d'État de 1851 et nos ancêtres ardéchois
- 9/10 Bulletin d'inscription au Congrès 2015
- 11 Mariages hors 07
- 12/16 Assemblée Générale du 26 mars 2015
- 16/17 La grotte ornée du Pont-d'Arc
- 18/21 Paléographie N°3
- 21 Registres matricules de la garde Impériale
Courier des lecteurs
- 22 La bouteille à la mer
- 23 Cousinade Duclaux
- 24 Le procès d'un frère lai en 1794
- 25 Remise de registres
- 26/27 Entretiens SAGA : Freddy HOFFERT
- 28/29 Remise de registres
- 30 Antenne Parisienne
Opération notaires

31

Modalité de prêt des Registres
Recommandations pour libellés
de la rubrique "La bouteille à la mer"

maux, les moissons et les vendanges.

Mais, alors même que l'école était obligatoire, l'absentéisme était important dès les travaux de fenaison, début Juillet.

Quelles que soient les époques, et pour des raisons différentes, l'intérêt des vacances pour le bien être des enfants n'a pas toujours été vraiment une priorité.

A toutes et à tous, bonnes vacances, et rendez-vous pour notre congrès le Jeudi 6 Août à CHANEAC.

Henri

SEVENIER

Les congés d'été d'Hubert DALLARD auront lieu
du 8 août au 30 août 2015 inclus.
Une permanence au local de Chomérac
sera assurée les mardis et jeudis, de
13h45 à 17h15



DESCENDANT de COLONIALISTES

par André PRADAL

Mon père, instituteur, était amoureux de la France : pour lui, profondément français, républicain et laïque au sens étymologique du terme, elle était dotée de toutes les qualités, et il en persuadait ses élèves et particulièrement son fils. Arrivant avec un camarade de lycée fils de quincaillier de Tunis en septembre 1950 à Saint-Maur-des-Fossés pour y préparer au lycée Marcelin Berthelot le concours d'entrée aux Ecoles Vétérinaires, alors que nous demandions notre chemin à un groupe de trois personnes, l'un deux nous demanda de quelle région nous étions ; lui ayant dit tout naïvement que nous venions de Tunisie, il explosa, hurlant : « il ne nous manque plus que ça maintenant : voilà les gros colons qui viennent nous envahir... etc., etc. ! ». Surpris, déconcertés par une telle réaction, nous n'avons su que dire. Ayant eu par la suite l'occasion de les revoir, car ils étaient commerçants proches du lycée, nous leur avons expliqué qu'en fait de « gros colons » nous étions l'un fils de quincaillier, l'autre fils d'instituteur, et leur demandant comment ils pouvaient avoir une telle opinion sur nous, tous répondirent « vous n'avez qu'à lire les journaux » !!! L'opinion publique déjà à cette époque, était préparée et formatée car c'était celle, comme j'ai pu alors le constater, d'un très grand nombre de gens, quel qu'en soit le niveau intellectuel ou le milieu social.

Mais un tel accueil inattendu de cette France que je portais si haut m'a profondément marqué, et je l'ai aujourd'hui encore sur le cœur, d'autant que l'évolution de la situation actuelle, guère euphorisante, y puise en grande partie ses racines. Etions-nous arrivés en France en imaginant tous les Français propriétaires de grands domaines en Beauce ou en Brie, ou industriels au Creusot ou à Saint-Etienne ? Dès lors, j'ai voulu savoir, en dehors de ce que j'avais pu entendre dire dans la famille, pourquoi ces gens, mes ancêtres, avaient choisi de quitter leur pays pour aller s'installer sous d'autres cieux qui leur étaient inconnus. Il m'aura fallu arriver à la retraite pour avoir le temps de fouiller dans les diverses archives départementales pour en trouver les raisons.

Du côté paternel, les documents existants permettent de remonter les générations jusqu'au début du XVII^e siècle en Haute Ardèche. La famille Cuer vivait sur la ferme de La Pradale, à proximité du village de Mézilhac. A un certain moment, trop nombreux pour pouvoir y survivre, l'un d'eux la quitta pour s'installer comme maréchal-ferrant à Saint-Pierreville, commune à une vingtaine de kilomètres de là, au nord-ouest de Privas : de Cuer puis de Cuer dit Pradal, en trois générations, le patronyme devint tout simplement Pradal. C'est dans cette agglomération que naquit mon grand-père le 13 juin 1855. Son père

ayant quitté Saint-Pierreville pour Privas, il y fit ses études chez les Frères jusqu'à la classe de troisième, y ayant appris en particulier le latin dont il pouvait à quatre-vingt ans traduire n'importe quel texte tout en le lisant, moi qui l'ai étudié jusqu'au bac, incapable d'en comprendre une phrase sans le secours d'un dictionnaire et avec bien des difficultés ! Il entra alors comme apprenti chez un bourrelier pour en apprendre le métier, qu'il perfectionna durant quatre ans chez les Compagnons du Tour de France grâce auxquels il acquit le grade de compagnon Maître bourrelier. Après avoir épousé ma grand-mère Marie-Louise Barbe à Chomérac le 16 août 1887, elle-même née à Saint-Vincent-de-Barrès le 30 mars 1864, il travailla d'abord au vaste domaine de Villepaille près de Saint-Martin-de-Crau où naquit mon père le 6 août 1896. Ce domaine s'étendait sur plus de trois cents hectares ; à cette époque, la traction animale était la seule utilisée, nécessitant un personnel nombreux et de nombreux chevaux, d'où la présence d'un bourrelier avec trois ouvriers, mais aussi d'un charron, d'un maçon, d'un menuisier-charpentier-couvreur, d'un forgeron, chacun d'eux avec leurs ouvriers, l'ensemble constituant un véritable village qui existe encore de nos jours. Le propriétaire, homme érudit et très affable, parcourait régulièrement son domaine à cheval et s'était fait confectionner par mon grand-père des selles particulièrement travaillées et décorées. Autres particularités : il possédait en gare d'Arles un wagon spécialement aménagé et équipé, véritable caravane de luxe, avec majordome, femme de chambre et cuisinière, qu'il pouvait, selon son humeur faire atteler à un train (à cette époque les chemins de fer appartenaient à des sociétés privées), se rendant ainsi en Italie, en Autriche, en Allemagne ou ailleurs ; il avait aussi un vice terrible, celui du jeu : c'est ainsi qu'un jour il partit et ne revint jamais, ayant perdu en une nuit sa fortune et son domaine. Le nouveau propriétaire, ignare et peu intéressant, fut cause de changements importants dans la gestion du domaine : après une violente discussion avec lui, mon grand-père quitta Villepaille fin 1896 après avoir signé un contrat comme maître bourrelier à titre civil dans l'Armée auprès d'un Etablissement de Remonte situé à El-Batan sur la rive droite de la Medjerda, à un kilomètre du village de Tébourba, agglomération de Tunisie à une trentaine de kilomètres au nord de Tunis. Mon père grandit à Tébourba, côtoyant tunisiens et français bien sûr, mais aussi italiens et surtout siciliens, leur colonie étant plus nombreuse que celle des français et antérieure à leur arrivée, et des maltais ; mélange de musulmans, de chrétiens et de juifs, vivant en parfaite harmonie à cette époque-là et sans la moindre animosité, ce qui permit aussi à mon père de parler couramment le français évidemment,

l'arabe, l'italien et le sicilien, et de bien connaître mes mœurs de chacune de ces communautés. Après sa scolarité à l'école primaire de ce village, mon père continua ses études au Collège Allaoui à Tunis, puis passa le concours d'entrée à l'École Normale d'Instituteurs à laquelle il fut reçu, après une enquête approfondie de la gendarmerie sur sa famille et sur lui-même, obligatoire à l'époque pour pouvoir être instituteur. Mobilisé au cours de sa dernière année d'études lors de la guerre de 14-18 au 4^e régiment de Tirailleurs Tunisiens, plusieurs fois blessé dont une fracture du crâne, gazé, à peine rendu à la vie civile, il reprenait la vie scolaire comme un simple étudiant pour terminer sa dernière année d'école normale : seule faveur compte tenu de leur âge et de leurs antécédents militaires, ceux qui avaient fait la guerre avaient droit à la permission de minuit le samedi soir.

Mon grand-père maternel, Xénophon, né à Issoudun le 17 décembre 1822, fils de la patrie, c'est-à-dire de père et mère inconnus, maçon à Bléneau dans l'Yonne, pour son malheur républicain convaincu, le fit savoir bruyamment le 2 décembre 1851 lors du coup d'Etat de Napoléon III : arrêté jugé, il fut déporté (transporté comme on disait à l'époque) en Algérie. Comme tant d'autres, il fut affecté aux travaux d'assainissement de la plaine de Mitidja, devenue bien plus tard grâce à la richesse de son sol le symbole mythique de ceux qu'on allait appeler les « gros colons ». A cette époque, constituée de marécages, inhabitée parce qu'inhabitable sauf pour ceux condamnés à l'assécher, elle était « colonisée » par des nuages de moustiques provoquant par la malaria la mort de centaines de ces gens, dont mon arrière-grand-père qui, miné durant des années par le paludisme, finit par mourir le 23 décembre 1875 à l'hôpital de marengo, laissant une veuve et un enfant, mon grand-père. Il s'était marié le 30 juillet 1857 à Marie Armide Piquart, née le 13 février 1837 à Lévrezy, canton de Monthermé dans les Ardennes, fille mineure de Jean François Piquart décédé à l'hôpital (un de plus) de Blida le 1^{er} mars 1857, et de Jeanne Catherine Roynette, décédée le 30 octobre 1854 à El Afroun, de qui naquit, également à El Afroun, mon grand-père Nicolas Jules le 16 juin 1858. Avec son fils, mon arrière-grand-mère partit alors pour Mila, dans le département de Constantine. Grâce à la pension que lui accorda la 3^e République en dédommagement de la déportation de son père, il put faire des études d'architecte. Marié à Marie Uréna le 11 décembre 1880 à Constantine, ils eurent neuf enfants. Veuf, retraité, il vint rejoindre avec ses trois dernières filles, dont ma mère, et son jeune fils, le fils aîné licencié en droit et diplômé d'arabe, interprète judiciaire auprès du tribunal de Bizerte, en Tunisie.

Du côté des Piquart, peu de choses. Comment ces ardennais avaient-ils pu quitter leur région, traverser à l'époque toute la France et la Méditerranée pour aboutir dans un coin inconnu de l'Algérie ? Mon épouse et moi-même, aussi intrigués l'un que l'autre, décidâmes d'aller sur place : après une recherche aux archives départementales de Charleville-Mézières, du Musée de la Métallurgie à Monthermé et de divers autres lieux dont Lévrezy, nous apprîmes que le père d'Armide, mon arrière-grand-mère était, comme des milliers d'autres le long de la Meuse, cloutier, c'est à dire de ces artisans qui fabriquaient à la main toutes sortes de clous, depuis ceux de char-

pentier jusqu'aux clous à tête de tapisserie, pour toute la France et même pour l'étranger : ils travaillaient dans de petites échoppes, avec une forge dont le soufflet était actionné par la rotation d'une roue, type roue pour hamsters, entraînée par des chiens dressés à se relayer spontanément toutes les heures. Des « grossistes » leur fournissaient le métal et leur racheaient les clous, régissant tout le marché. Un de ces « grossistes » apprenant qu'en Angleterre on venait de mettre au point une machine à fabriquer des clous, en fit venir plusieurs qui permettaient de les fabriquer beaucoup plus vite qu'à la main, et rapportaient plus, ruinant ainsi tous ces petits artisans. Les Piquart, n'ayant plus rien pour vivre et attirés par les promesses faites concernant l'Algérie, vendirent tous ce qu'ils possédaient, réalisèrent un petit pécule qui leur permit d'effectuer ce long voyage et d'acquérir une « trentaine d'hectares de terre arable », mentionne l'acte de vente. Arrivés sur place, ils devaient découvrir trente hectares d'une terre en friche, inculte, couverte de jujubiers, arbustes épineux, bourrée de cailloux, sans habitation et sans eau ! Quelle fut alors leur vie ? On ne le saura jamais ; toujours est-il que par transmission orale, on sut qu'ils s'épuisèrent à la tâche, toute la famille menant une vie plus que précaire. Catherine décéda en 1854 et Jean-François en 1857, laissant orphelins leurs enfants dont certains en bas-âge ; Armide, elle, avait juste vingt ans.

Ainsi, du côté paternel et plus encore du côté maternel, soit des deux côtés à la fois, je me suis retrouvé fils « d'abominables exploiters colonialistes » !

Abominables exploiters colonialistes ces déportés de 1848, ces déportés de 1851, ces alsaciens et lorrains nés français et contraints de fuir en 1871 leurs départements d'origine en abandonnant tout pour ne pas devenir allemands alors que la troisième République naissante les considèrent comme tels et exige d'eux leur naturalisation française, pour s'en débarrasser aussitôt en les envoyant sans ressources, sans que rien ne soit prévu pour les accueillir, dans cette Algérie où ils encombreront une administration qui ne saura que faire d'eux et les abandonnera tout simplement à leur sort.

Ah ! Incompréhensible France, généreuse pour les autres et marâtre jusqu'à la haine pour une partie de ses propres enfants. D'ailleurs, ce n'est pas nouveau : Pierre Ronsard (1524-1585) déjà l'avait constaté :

*France de ton malheur tu es cause en partie,
Je t'en ai par mes vers, mille fois avertie.
Tu es marâtre aux tiens, et mère aux étrangers
tu es moquent de toi quand tu es en danger,
Car la plus grande part des étrangers obtiennent
les biens, qui à tes fils, justement appartiennent.*

Pour ma part, né en Tunisie d'ascendants tous nés en France, y compris mon père, je suis astreint, depuis l'âge de seize ans et jusqu'à plus de soixante-et-dix aujourd'hui, à justifier de ma nationalité à chaque renouvellement de pièce d'identité ou pour toute formalité qui l'exige, comme ça été le cas pour pouvoir passer le concours d'entrée dans les Ecoles Vétérinaires : une exception cependant, lors de mon incorporation on ne m'a rien demandé : j'ai la chance d'être officier honoraire sans avoir eu à justifier de ma nationalité.

Juillet 2013 - Le Vernet 31810

L'AFFAIRE DE BARNAS

Claude Faure âgé de 60 ans propriétaire à Barnas, commune de Thueyts, vivait depuis longtemps en mauvaise intelligence avec son frère Jean et surtout avec la femme de celui-ci, Rosine Marie Plancher, il habitait avec eux la Maison paternelle.

L'animosité que Jean nourrissait contre son frère avait des causes diverses et très anciennes. C'était contre la volonté de ses auteurs et à la suite d'actes respectueux que l'accusé, après avoir vécu longtemps en concubinage avec Rosine Plancher, fille de moeurs libres et appartenant à une famille de tarés, en avait fait sa femme légitime ; Les vieux parents ayant témoigné leur mécontentement en avantageant Claude auquel ils léguèrent à titre de préciput et hors part le tiers de leurs biens. Jean avait conçu une vive jalousie de cette libéralité et à la suite de nombreuses querelles, de difficultés incessantes, cette jalousie s'était transformée en une violente haine, soigneusement entretenue d'ailleurs par sa femme. Celle-ci, jalouse, violente et vicieuse n'avait jamais pu pardonner à Claude de s'être associé à la résistance de la famille Faure à son entrée dans la maison... Elle le haïssait profondément et dans plus d'une circonstance malgré son habilité elle avait laissé échapper des propos menaçants, l'avenir ne devait pas tarder à prouver que ce n'était pas une colère passagère qu'il lui inspirait. Après une longue indivision, un partage définitif était intervenu entre les deux frères le 3 mars 1886, loin d'être une cause d'apaisement, ce partage irritait de plus en plus les époux Faure en accusant mieux la différence de leur situation avec celle de leur frère. Tandis que celui-ci, économe, rangé et bénéficiaire du tiers, se trouvait à la tête d'une petite fortune de 40 000 F. Jean, chargé de dettes, ne possédant qu'un bien valant 8 000 F au plus se trouvait en butte à de sérieux embarras d'argent. Cette inégalité leur pesait. Si encore, ils avaient pu compter sur la succession de leur aîné, mais ils remarquaient que depuis ce règlement, Claude qui les redoutait avec raison s'éloignait de plus en plus d'eux et cherchait à se défaire de ses biens de Barnas et de quitter une maison où il tremblait souvent de rester seul. Une promesse de cession de ces biens avait même été déjà faite à Philippe Plancher leur frère et beau-frère, ancien gardien de la paix à Paris, revenu depuis peu à Barnas et vivant auprès d'eux, avec sa petite famille. Ils n'ignoraient pas sans doute, que bien que la réalisation de cette vente fût fixée au 25 mars 1886, Claude semblait hésiter à passer l'acte. Mais ne traiterait-il pas avec d'autres et ne les dépourraient-ils pas ainsi d'une fortune depuis si longtemps convoitée ? Il ne fallait pas lui laisser le temps de donner suite à ces projets. L'heure était venue de s'assurer à tout prix l'héritage. Un crime leur parut être le plus sûr moyen d'arriver à ce résultat. Jean Faure et sa femme ne devaient pas hésiter à le commettre. Le 15 mars vers 10 heures du soir, Claude rentrait dans sa chambre, il devait pour cela passer par la cour et monter un escalier et passer devant la porte de Jean. Celui-ci qui l'épiait, l'attendait au passage, dissimulé derrière un angle du mur tenant à la main un levier en fer sa femme était à ses côtés prête à l'aider s'il en était besoin, l'assistant et l'encourageant tout au moins de sa présence ; et au moment où Claude son frère allait franchir le seuil de sa chambre, Jean lui asséna un formidable coup de son levier qui étendit le malheureux sur place.

Le crime consommé, les deux criminels descendirent le cadavre dans l'écurie, le dépouillant de ses vêtements et s'emparèrent des clefs de leur victime dont il ne se séparait jamais. Il fallait maintenant faire disparaître les traces du crime et le cadavre lui-même. Le concours de Jacques Plancher devenant indispensable, l'ex-

gardien de la paix faisant appel à ses souvenirs, n'hésitait pas à les diriger et à les aider dans leur horrible besogne. Les tâches de sang répandues sur l'escalier soigneusement lavées, Jean, muni d'une scie et d'une hache, commence à dépecer le cadavre " je ne le découperai pas, je le mangerai " s'écriait-il avec rage. Mais la scie est mal affûtée et le travail se fait mal, Jacques Plancher va chercher son couteau, le prête à Jean qui a l'aide de celui-ci et de la hache réussit enfin à mettre le cadavre en pièce pendant que sa femme faisait le guet dehors et éloignait, sous un prétexte, la femme de Jacques Plancher qui voulait entrer dans la chambre. Son oeuvre terminée, la femme Faure commençait la sienne. Tandis que son mari se rendait aux champs, elle plaça sur le feu un grand chaudron servant aux besoins journaliers, y jeta les débris du cadavre et les fit bouillir à petit feu pour les ramollir.

La chair détachée des os fut jetée aux porcs, ceux-ci étant gorgés, sans doute, laissèrent quelques débris au fond du chaudron ; le mari les porta dans le courant de la journée avec du fumier dans un champ de pommes de terre lui appartenant, en face de leur maison de l'autre côté de la route et les enfouit profondément dans le sol.

Par un singulier hasard, c'est parmi des restes que les magistrats devaient découvrir plus tard, à peu près intacts et très reconnaissables les parties sexuelles de la victime. Les vêtements de Claude et la literie tachée de sang brûlés, il ne restait plus qu'à se défaire des ossements.

Claude possédait à une certaine distance de Barnas, au sommet d'une colline dite l'Horesson à 800 mètre d'altitude, une grange et une terre exploitée. L'Horesson est d'un accès très difficile et présente dans les environs de la grange de Claude un énorme chaos de rochers et de crevasses profondes. Ce lieu lui paraissant bien choisi, Jean, accompagné de sa femme, transporta les os à la grange dans la matinée du 17 et pendant que Rosine faisait le guet, les concassa avec un marteau et alla les jeter dans les crevasses où les magistrats instinctivement les retrouvèrent le 25 août.

Toutes ces dispositions prises, les époux Faure croyaient pouvoir compter sur une impunité absolue. Leur vengeance était assouvie. Ils se considéraient comme maître de la fortune du malheureux Claude et tous d'un commun accord ne pensèrent plus qu'à donner le change à l'opinion publique sur la cause de sa disparition. Tandis que Jacques Plancher allait trouver un expert pour le charger de l'expertise des biens dont Claude devait lui faire le 25 la cession projetée en observant toute fois que celui-ci paraissait ne plus jouir de ses facultés mentales et pourrait bien ne pas rendre au jour fixé chez le notaire. Jean feignait de demander partout des nouvelles de son frère, s'adressait au Maire de la commune pour faire insérer un avis dans les journaux et sollicitait l'autorisation d'ouvrir les appartements en se gardant bien de dire qu'il était détenteur des clefs, il insinuait aux uns que Claude était devenu fou, aux autres qu'il avait dû partir pour Marseille ou même entrer dans un couvent ; s'enhardissant de plus en plus, il réclamait bientôt aux fermiers de son frère le prix de leur ferme, prenait possession du patrimoine et trouvait l'audace jusqu'à solliciter d'un avocat une consultation écrite afin d'arriver à se faire attribuer légalement l'administration des biens de Claude. La justice ne devait pas cependant perdre ses droits, l'empressement et l'assurance avec lesquels les accusés demandaient à entrer en possession des biens de leur frère, certains propos trahissant la certitude dans laquelle ils se croyaient d'en être désormais les

Maîtres absolus, leur colère à la nouvelle existence d'un testament olographe les déshéritant au profit d'une veuve Devron déposé aux minutes de Maître Comte notaire à Mayres, enfin la singularité même de l'absence prolongée de Claude et la haine dont il était l'objet, avaient éveillé des soupçons qui allaient grossissant de jour en jour et le bruit que Claude avait été assassiné prit peu à peu assez de consistance pour que le 1er juillet la gendarmérie de Thueyts informée de ce bruit et des soupçons qui pesaient sur la famille Faure, crût à la nécessité d'un transport.

L'attitude troublée des époux Faure, leurs contradictions et leurs mensonges au sujet des premières constatations faites sur le lieu, amenèrent leur mise en état d'arrestation et une information fut ouverte dont les résultats devaient justifier les soupçons de l'opinion publique et révéler toutes les circonstances de l'attentat dont les accusés s'étaient rendus coupables sur la personne de leur frère.

Malgré l'évidence des faits et la découverte des débris du cadavre de Claude par eux enfouis. Jean et sa femme s'enfoncèrent longtemps dans le système absolu de dénégation adopté par eux dès le début de l'instruction. Cependant, l'arrestation des époux Plancher dont les efforts pour égarer les investigations de la justice avaient paru suspects vint modifier cette attitude. Sous le coup d'une violente émotion, se voyant perdue, Rosine se détermina à parler, avoua que

Claude avait en effet été assassiné et si elle s'efforça d'égarer la justice par des versions contradictoires sur les circonstances dans lesquelles le crime avait été commis, si pour sauver son frère et son mari, elle alléguait des complications imaginaires, elle n'en reconnut pas moins, de la manière la plus formelle, sa participation directe à l'attentat dont Claude avait été la victime.

Comprenant bien que l'on ne pouvait se tenir satisfait de cet aveu et que l'on voulait d'elle la vérité toute entière, craignant de se trahir, elle essaya, mais vainement, de se donner la mort. Interrogée de nouveau, se rendant compte de son impuissance à faire accroire qu'elle a accompli seule et dans tous les horribles détails, l'oeuvre criminelle à laquelle elle avait dû reconnaître avoir participé, elle tente un dernier effort, accuse la veuve Cellier, son amie intime de l'avoir aidée et assistée et déclare enfin devant les doutes qu'elle rencontre qu'elle ne parlera plus que devant le jury. Son silence obstiné ne devait pas, cependant, empêcher la manifestation de la vérité toute entière.

En effet, Plancher ayant laissé échapper dans un de ses interrogatoires certains insinuations à l'encontre de son beau-frère, une

confrontation eût lieu, dans le cours de laquelle les deux hommes s'abandonnant à l'entraînement de récriminations réciproques s'accusèrent mutuellement et finirent par dévoiler toutes les circonstances essentielles de l'assassinat telles qu'elles ont été ci-dessus résumées.

En vain, la femme Faure, écrasée par ces révélations, a-t-elle voulu protester et persister dans ces derniers dires, malgré les excitations de ses complices de s'associer à leur aveux. En vain, oubliant elle-même ses premiers aveux, a-t-elle imaginé depuis,

dans un suprême effort qui n'atteste que sa dange-reuse astuce, un nouveau système de défense et prétendre que Jean ayant été provoqué par son frère, à la suite d'une discussion, une lutte s'engagea entre eux dans laquelle le malheureux Claude serait tombé dans l'escalier et se serait tué. Les aveux de Jean qu'il est impuissant à effacer, ceux de Plancher qui a consacré en quelque sorte la sincérité en se faisant justice à lui-même, ses propres déclarations ne laissent aucune place au doute sur les véritables causes de la mort de Claude froidement et lâchement assassiné sous les plus viles inspirations et au mépris des sentiments les plus sacrés par ceux qui à défaut d'affection devaient au moins respecter ses jours.

En conséquence, les sus-nommés sont accusés d'avoir :

Le 15 mars 1886 à Barnas, commune de Thueyts, ensemble et de complicité pour s'être mutuellement

et avec connaissance aidés ou assistés dans les faits qui ont préparé ou facilité l'action ou dans ceux qui ont consommée volontairement commis un homicide sur la personne de Claude Faure, leur frère et beau-frère.

Et ce : avec préméditation et guet-apens.

Crimes prévus et punis par les articles 59 – 60 – 295 – 296 – 297 – 298 – 302 - du code pénal.

Au parquet de la cour d'appel de Nîmes le 1^{er} décembre 1886

Le Procureur Général : Candelé-Bayle

Détenus et accusés : Faure Jean âgé de 57 ans cultivateur et demeurant à Barnas ; Plancher Rosine Marie femme Faure âgée de 56 ans ménagère demeurant à Barnas.

Christian BARBIER

Source : Archives Départementales de l'Ardèche.

acte d'accusation - côte : 2 U 171.

Un dossier plus complet est visible sur le site Internet de la SAGA, voir en page d'accueil. Pour ceux qui ne disposent pas d'Internet, vous pouvez vous le procurer auprès du bureau de Chomérac.



Gravure de H. RIBAILLER, les Auberges Sanglantes 1886 de Jules BEAUJOIN

Le Coup d'État du 2 décembre 1851 et nos ancêtres ardéchois

On se souvient des cours d'histoire de France à l'école primaire ; il était question de nos ancêtres les gaulois, puis des rois de France dont un a eu la tête coupée ; puis il y avait la Révolution française, l'Empire avec Napoléon 1^{er} et sa chute. La période qui suit est parfois un peu plus floue ; pourtant certains évènements ont parfois fortement marqué nos campagnes. Ainsi en est-il des troubles survenus à la suite du Coup d'État du 2 décembre 1851 par Louis-Napoléon Bonaparte, le futur Napoléon III.

Quelques mois avant la fin de son mandat de Président de la République, Louis-Napoléon déclare l'état de siège, dissout l'Assemblée Nationale, rétablit le suffrage universel masculin, convoque le peuple français à des élections et prépare une nouvelle Constitution. De nombreuses personnes parmi lesquelles des militants de gauche, des royalistes, etc. sont arrêtées et, pour éviter la diffusion des informations, les imprimeries et les journaux républicains sont occupés. Victor Hugo, Victor Schoelcher et Lazare Hippolyte Carnot tentent de s'y opposer en fondant un Comité de résistance et en appelant le peuple à s'insurger et dresser des barricades. Peu de gens répondront à cet appel et le calme reviendra rapidement à Paris et dans les grandes villes. Le coup d'État a réussi et il amènera bientôt, suite à un plébiscite, Louis-Napoléon à se proclamer empereur.

Les insurrections rurales furent plus importantes. Trente-deux départements sont mis en état de siège et les troubles se produisent dans une vingtaine d'entre-eux dont l'Ardèche, les Basses-Alpes, le Cher, la Drôme, le Gard, le Gers, l'Hérault, la Nièvre, le Var et le Vaucluse.

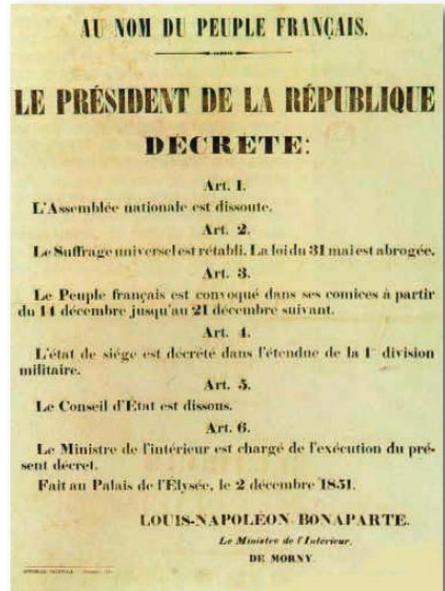
Les Archives Nationales ont conservé des documents remarquables de cette période : nous nous sommes intéressés à ceux concernant l'Ardèche (cote F/15/ 4205 et BB/30) et plus particulièrement aux condamnations qui ont suivi ces insurrections.

La lecture des motifs de ces condamnations nous replonge dans une impitoyable répression :

il suffisait quelquefois d'avoir tenu des propos jugés séditieux, d'avoir critiqué le président de la république ou simplement d'avoir défilé avec une pancarte pour se retrouver condamné ; les condamnations étaient d'autant plus sévères que l'on avait ou non appartenu à une société secrète ou à un parti non favorable au président. Il suffisait parfois d'appartenir à un parti politique pour se retrouver condamné à la déportation.

Et, pour éviter des jugements longs et risquer même des non-lieu, le gouvernement avait créé, dans chaque département, une Commission mixte qui regroupait un procureur, un préfet et un général. Loin de juger, on se contentait au vu des renseignements fournis par ces trois instances, de prendre une décision motivée et revêtue des trois signatures. La lecture des motifs des décisions montre l'arbitraire et la brutalité des condamnations même si, quelquefois, il était tenu compte de l'honorabilité de la famille, des bons antécédents, de la situation de famille nombreuse. Voici l'essentiel des motifs de décisions prises par la Commission mixte, le 23 mars 1852 :

- en liberté
- surveillance
- internement et surveillance
- police correctionnelle
- éloignement momentané



- Conseil de Guerre
- expulsion
- Algérie moins (déportation avec choix de la résidence)
- Algérie plus (déportation avec emprisonnement dans un fort ou un camp)
- Cayenne.

Le fichier de l'ensemble des condamnations est en ligne sur notre site Web (voir à la page d'accueil du site), pour ceux qui ne disposent pas d'Internet, il est possible de se le procurer auprès de la SAGA à Chomérac :

- 191 pour l'arrondissement de Largentière
 - 145 pour l'arrondissement de Privas
 - et 18 pour l'arrondissement de Tournon.
- Peut-être y trouverez-vous l'un de vos ancêtres ou un cousin ?

Nota : nous avons trouvé également, aux Archives Nationales, 6 dossiers de demandes de pension concernant les condamnés suivants :

- ELDIN Frédéric (Vallon)
- ROBERT Ferdinand (Chomérac)
- ROCHEDIEU Jean (Vallon)
- BRAVAIS Victor Andréol (Chomérac)
- RAOUX (RAVAOUX, ROUX) Joseph (St Marcel d'Ardèche)
- VARENNE Louis (Chomérac)

Ils sont disponibles, sur demande, au local de la SAGA à Chomérac.

Michel PONSERRE

Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche
CONGRÈS d'ÉTÉ 2015
Jeudi 6 août 2015 9h00 Salle des fêtes de CHANÉAC
Bulletin d'inscription à transmettre avant le 18 juillet 2015 à

Nombre de repas : à 24€

Veillez trouver ci joint un
chèque d'un montant de
..... € à l'ordre de la SAGA

SAGA
BP 3
07210 CHOMERAC

Nom et prénom : N° Adhérent :

CONGRES 2015
le 6 août à CHANÉAC

Visites de l'après-midi

L'après-midi des visites guidées sont proposées aux participants du congrès.

Un atelier de bijouterie et sa boutique à Chanéac

Les fours anciens de Chanéac

Le Chier de Borée (calendrier mégalithique)

Exposition Médecine et sorcellerie en Vivarais - Velay / Musée de Borée

Un covoiturage sera organisé sur place.

Dès votre arrivée, vous êtes priés de vous inscrire à ces visites.

Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche
CONGRÈS d'ÉTÉ 2014
Jeudi 6 août 2015 9h00 Salle des fêtes de CHANÉAC
Bulletin d'inscription à transmettre avant le 18 juillet 2015 à

Nombre de repas : à 24€

Veillez trouver ci joint un
chèque d'un montant de
..... € à l'ordre de la SAGA

SAGA
BP 3
07210 CHOMERAC

Nom et prénom : N° Adhérent :

Hébergements autour de Chanéac

Hôtels

Le Bois Sauvage, Route de Valence - Croix de Ribes, 07320 Saint-Agrève, ☎ 04 75 30 00 00 leboissauvage.com (19km de Chanéac)

Domaine De Rilhac, 07320 Saint-Agrève ☎ 04 75 30 20 20
domaine-de-rilhac.com (20km de Chanéac)

Logis Hôtel Clair Matin, Les Barandons, 43400 Le Chambon-sur-Lignon ☎ 71 59 73 03 hotelclairmatin.com (31km de Chanéac)

Domaine de Maleval, Château de Flossac, 07320 Mars ☎ 04 75 30 10 95
domainedemaleval.com (25km de Chanéac)

L'Arraché, 34, Avenue des Cévennes 07320 Saint-Agrève ☎ 04 75 30 10 12
<http://www.hotellarrache.com> Email : pvermesch@sfr.fr (21km de Chanéac)

Hôtel Restaurant Châlet des Cévennes, Le Village, 07310 Arcens ☎ 04 75 30 41 90
(6km de Chanéac).

Hôtel Des Voyageurs, 2 Rue du Temple, 07160 Le Cheylard ☎ 04 75 30 03 12
hotellecheylard.com (15km de Chanéac).

Chalets

Lac de Véron, 07320 Saint-Agrève ☎ 04 26 53 03 09 jacdeveron.fr (18,5km de Chanéac).

Chambres d'Hôtes

Les Chambres d'Hotes L'Escapade, Place de l'Eglise, 07320 ☎ 04 75 30 54 67
escapade-rochepaule.fr (34km de Chanéac)

Chambre d'Hotes la Croix la Pierre, La croix de Pierre, 07310 Saint-Martin-de-Valamas ☎ 04 75 30 29 25 (6km de Chanéac).

Campings

Camping La Teyre, La Teyre 07310 Saint-Martin-de-Valamas ☎ 04 75 30 47 16
camping-la-teyre.fr (5km de Chanéac)

Et d'autres possibilités, que vous pourrez trouver sur Internet...

Office de Tourisme des Boutières, Grand Place 07310 Saint-Martin-de-Valamas
☎ 04 75 64 80 97 tourisme-ardeche-boutieres.com

MARIAGES HORS 07

Quand les Ardéchois se marient
hors de leur département

Tous les relevés concernant cette rubrique doivent
être adressés à :

Jean-Pierre PATTARD
150 route du Serre des Fourches
07210- St SYMPHORIEN sous CHOMERAC

ou

jean-pierre.pattard@wanadoo.fr



Mr CONSILLE Jean-Marie (Adh. 3566) nous adresse le mariage hors Ardèche de sa Grand-Mère

09.09.1903 Mariage de DELCROIX Aimé, né à Douai (59) avec MARY Rose Pauline (née à Vocance - 07), fille de Jean Antoine (né à Vocance—07) et de POINAS Adèle Marie (née à Vocance—07)

Le mariage de Aimé et de Rose Pauline a été célébré à Sin-Le-Noble (59) et celui de Jean-Antoine et Adèle Marie à ANNONAY (07)

Un mariage envoyé par Suzanne CHABAS trouvé à MAZAN (84)

25.08..1652 Mariage de Jean IMBERT, fils de Claude, originaire de Pradelles (in aluuvienia???) de Viviers et de Isabelle SALIN, fille de Jean-Baptiste, originaire de Mazan (84)

Un mariage envoyé par l'Entraide -FGW 38

01/03/1664 Contrat de Mariage chez Me BARBARIN entre Jean (M) VALANT, marchand originaire de Bourg Saint-Andéol (07) fils de Hyerosme (Marchand) et de François BOURGET, et Isabeau (F) VALLIER de la paroisse ND, originaire de Vienne (38), veuve d' Anthoine MANDONIER.

Martine BAINARD (Adh. 3613) nous envoie le mariage de son Grand-Père.

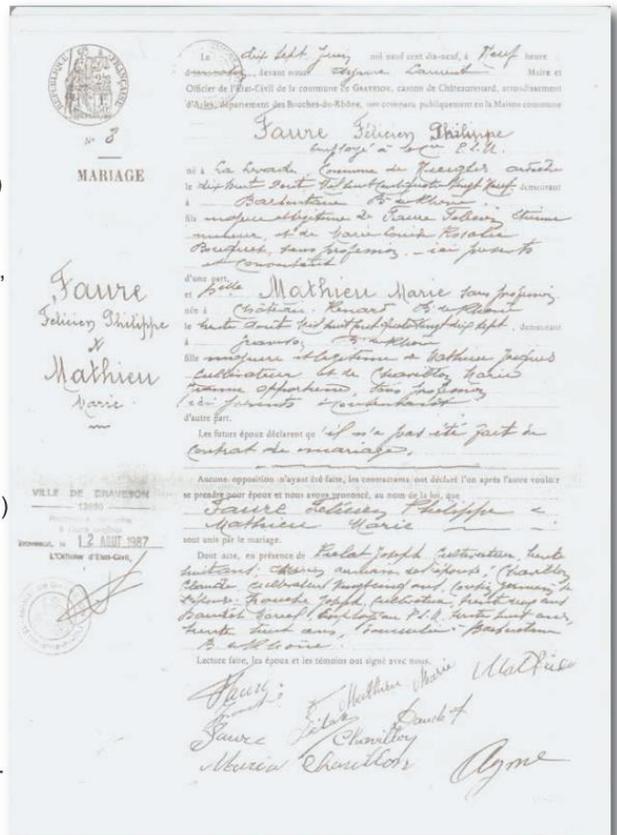
17/06/1919 Mariage de Félicien FAURE, né en 1889 à Niègles (Lalevade—07) et de Marie

MATHIEU originaire des BdR .

Le mariage a été célébré à GRAVESON (13)
Voir copie de l'acte ci-contre.

René HELIOT (Adh.) nous envoie un relevé de mariage trouvé à Saulieu (21)

16.12.1871 Mariage de Séraphin MIRABEL, 29 ans, né et journalier Tournon sur Rhône (07) le 05/06/1843, fils de Jean-André, 57 ans, tonnelier au même Tournon et de Marie SERRET, décédée le 21.10.1864 à Mauve (07), et de Reine GAUDRAULT, 32 ans, journalière et née à Saulieu le 03.03.1840, fille de Dominique, décédé le 14.12.1871 à Saulieu (Côte d'Or), avec Marie DUMAY, décédée le 09.03.1840 à Saulieu (21). Acte de mariage relevé à SAULIEU (21) : Microfilm 5MI34—Vue 613



Assemblée Générale du 26 mars 2015

Salle du Triolet de Chomérac

L'assemblée générale de la SAGA s'est tenue à la salle du Triolet à Chomérac.

Après l'accomplissement des formalités d'usage, le Président Henri SEVENIER ouvre la 27^{ème} assemblée générale à 14 heures 40.

Accueil du Président

Le Président souhaite la bienvenue à tous les adhérents présents, les remercie ainsi que les adhérents ayant envoyé leurs pouvoirs.

d'accès au site [planete-genealogie](http://planete-genealogie.com). Les adhérents sont répartis pour 21,20 % en Ardèche, 13,9

% dans la Drôme, 11,50 % dans le Rhône, 6,60 % dans le Gard, et quelques uns en Espagne, en

Allemagne, et au Canada. Seuls 12 départements ne sont pas représentés à la SAGA.

- Une dizaine de bénévoles de la SAGA a réalisé pendant trois mois l'indexation de 25.000 cartes de combattants de la guerre



Il excuse ceux qui ne peuvent être présents.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur François ARSAC, nouveau Maire de Chomérac. Il le remercie de sa présence et rappelle la participation de la SAGA aux diverses manifestations de la vie communale, comme les journées du patrimoine, les forums, et l'organisation des rythmes scolaires. Il le remercie également pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle des fêtes du Triolet, ainsi que pour le renouvellement de la subvention octroyée en 2014.

Le Président propose de respecter une minute de silence pour le décès de Michel GUIGAL, ancien Président de la SAGA, survenu le 02 avril 2014.

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire de Chomérac présente sa commune d'environ 3.200 habitants dans une vallée au milieu du plateau du Coiron et des montagnes des Grads et montre son attachement à la généalogie qui lui permet de se reconnaître ardéchois depuis le XVII^{ème} siècle.

Rapport moral et d'orientation

Le Président donne lecture de son rapport moral pour l'année écoulée :

- Le nombre d'adhésions est en légère diminution avec 1.330 adhérents, dont 69 nouveaux.

1.125 abonnements ont été souscrits à la revue « Origines Ardéchoises », et 949 demandes

14-18 qui sont consultables sur le site internet des Archives départementales.

- A la date du 31 décembre 2014, les travaux de photocopie, numérisation et indexation des actes de l'état civil de la période révolutionnaire étaient encore à réaliser sur 87 communes de l'Ardèche. On peut consulter les images sur le site internet des Archives départementales et les tables de ces actes sur Heredis-online.

- La numérisation, le dépouillement et l'indexation des actes des registres des notaires se poursuit en collaboration avec l'association Vivelay. Les images de ces actes seront prochainement mises en ligne sur le site des Archives départementales. On peut consulter les données des tables des actes de mariage, de testament et de donation sur Heredis-online.

- Pour leurs déplacements tant dans les mairies du département pour les registres de l'état civil de la période révolutionnaire, qu'aux Archives départementales pour les registres des notaires, des bénévoles ont parcouru au total 17.063 kilomètres.

- Des investissements ont été effectués :

- Des travaux d'électricité, de menuiserie et d'isolation ont été réalisés dans le local de Chomérac pour un montant de 11.709,45 euros en vue de réaliser des économies de chauffage, de climatisation, pour un montant de 11.709,45 euros.

- L'achat d'une troisième station de numérisation pour 1.400,00 euros.

- Les Archives départementales ont communiqué leurs statistiques annuelles des consultations en ligne sur leur site : 504 145 connexions - dont 52 000 au cours du mois de novembre et plus de 12 000 pour les cartes de combattant – et enfin 37 103 759 images ont été consultées.

- Pour les registres des notaires de Bourg-Saint-Andéol et ses environs entreposés à la Bibliothèque municipale de Grenoble, une rencontre doit avoir lieu au mois de septembre 2015 entre les responsables de la Bibliothèque, les Archives départementales de l'Ardèche et la SAGA.

- La diminution du nombre d'adhérents a plusieurs causes :

- Certains ont malheureusement disparus.
- La crise économique oblige parfois à une réduction des dépenses.
- La possibilité d'effectuer la quasi-totalité des recherches sur internet ne favorise pas l'adhésion à des associations de gé-

- Déroulement de l'assemblée générale le 27 mars 2014 à Chomérac.

- Préparation du congrès du Teil le 08 août 2014 au moyen de trois réunions en date des 26 février, 30 juin et 07 août 2014 pour la préparation de la salle des fêtes.

- Rencontres avec Madame PORTE, Directrice des Archives départementales, et Madame NAUD le 03 avril 2014 pour la mise en place de l'indexation des cartes de combattant et le 12 décembre 2015 sur l'avancement de la numérisation des actes de l'état civil de la période révolutionnaire et des actes des registres des notaires.

- Réunion pour la mise en place des rythmes scolaires avec la municipalité de Chomérac.

- Présence à des conférences sur la guerre 14-18 par Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, au Conseil général et aux Archives départementales.



néalogie.

- Les objectifs pour l'année 2015 sont les suivants :

- Terminer la numérisation des registres de l'état civil de la période révolutionnaire.
- Intensifier la numérisation des registres des actes des notaires.
- Numériser les registres de catholicité de la période révolutionnaire.
- Comblent les lacunes des registres paroissiaux, effectuer les relevés.
- Indexer les registres du contrôle des actes de l'enregistrement ancien de la cote 2C.
- Une nouvelle rubrique d'initiation à la paléographie dans la revue Origines ardéchoises.
- Une aide au décryptage succinct des actes des notaires.

Vote du rapport moral et d'orientation : adopté à l'unanimité.

Rapport d'activités

Le président sollicite l'intervention de Jean-Pierre PATTARD, vice-président, pour rappeler les différentes activités de l'association :

- 5 réunions du conseil d'administration et 2 réunions du bureau du conseil d'administration.
- Vérification de la comptabilité par Philippe VARENNE, commissaire aux comptes, le 21 février 2015.

- Présence aux assemblées générales de Mémoire d'Ardèche et Temps présent, le 29 janvier 2014 à Privas, et de Vivelay, le 08 novembre 2014 à Guilherand-Granges.

- Remise de copies de registres de la période révolutionnaire aux maires des communes de l'Ardèche par les responsables des secteurs et les bénévoles qui ont participé aux travaux de numérisation et d'indexation.

- Présence aux obsèques de Michel GUIGAL, Président fondateur de la SAGA, le 05 avril 2014 à Quintenas.

- Réunions d'initiation à la généalogie le 19 février 2014 à Annonay pour le Fonds Vivarais, le 03 novembre 2014 à Eclassan, le 05 décembre 2014 à Saint-Marcel d'Ardèche pour les retraités agricoles.

- Participation aux divers forums des associations voisines : Millau les 12 et 13 avril 2014, Privas le 06 septembre 2014, Saint-Laurent-en-Royans le 05 octobre 2014 pour EGDA, Péronnas. Les 11 et 12 octobre 2014, Montélimar le 09 novembre 2014 pour CGDP, et Nîmes les 08 et 09 novembre 2014.

- Animations pour les Journées du patrimoine les 20 et 21 septembre 2014 au local de Chomérac.

- Numérisation des actes d'état civil de la période révolutionnaire aux Archives départementales et dans les mairies.

- Numérisation des actes des notaires par des photographes aux Archives départementales et rédaction de tables par des analystes en suite de l'envoi des photos par Jacques BER-

GON.

- Service d'entraide toujours aussi efficace.
- Travail important des relieurs anciens et nouveaux pour les nouveaux registres et la maintenance des anciens registres.
- Conception de la revue Origines ardéchoises
- Gestion du site internet de la SAGA.
- Révision des 2000 à 2500 registres paroissiaux afin de corriger les erreurs de dates, de patronymes et de lieux.
- Permanence par des bénévoles au local de Chomérac pendant les congés d'Hubert DALLARD.

Compte tenu de ces activités toujours plus nombreuses, il est fait appel à de nouveaux bénévoles.

Vote du rapport d'activités accepté à l'unanimité.

aide des mairies pour registres 3.825,00 €
divers 474,80 €
produits exceptionnels 4,14 €
produits des dons 11.762,16 €
intérêts des livrets 17.600,73 €
Total 82.459,31 €

Charges

achat fournitures de bureau 509,52 €
fourniture EDF 2.424,69 €
fourniture eau 63,37 €
frais congrès 455,80 €
entretien matériel et locaux 1.077,90 €
prime d'assurance 1.537,00 €
frais de publication origines ardéchoises
et brochures 11.797,59 €



Rapport financier

Le président sollicite l'intervention de Maryline BLANC, trésorière, qui donne lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, ci-après détaillé.

Elle informe l'assemblée que tous les produits ont baissé par suite de la diminution du nombre d'adhérents et dans l'attente de la perception des aides des mairies et que le compte des charges fait apparaître une somme trop importante pour les cotisations Ursaf qui devraient être rectifiée en 2015.

Toutefois, le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 10.190,63 €, grâce aux intérêts perçus sur les placements arrivés à échéance, pour un montant de 13.600,00 €. Sinon le solde aurait été négatif.

Enfin, elle rappelle qu'une somme correspondant à un/dixième du bénéfice sera capitalisée pour satisfaire aux dispositions des statuts.

Produits

vente brochures 417,70 €
abonnements à la revue 14.686,00 €
prêt des registres 603,00 €
vente CD patronymes ardéchois 166,70 €
service entr'aide 2.452,70 €
hébergement planete 116,58 €
planete-genealogie 6.665,00 €
frais envoi des registres 434,80 €
frais de congrès 3.480,00 €
cotisations des adhérents 19.770,00 €

déplacements 1.220,64 €
repas du congrès 4.520,75 €
frais postaux 4.550,32 €
services bancaires 7,55 €
formation continue 210,00 €
taxe foncière 467,00 €
salaires 15.168,21 €
Urssaf 9.226,00 €
Médecine du travail 178,00 €
charges exceptionnelles 216,00 €
charge des dons 11.762,16 €
dotations aux amortissements 6.876,18 €
Total 72.268,68 €

Philippe VARENNE, remplaçant de Messieurs AGIER et BOURRET, commissaire aux comptes, rappelle qu'une réunion a eu lieu pour l'examen des comptes en date du 02 mars 2015, constate que la comptabilité a été mise en conformité des obligations imposées par la reconnaissance d'utilité publique et certifie que les comptes sont sincères et présentent une image fidèle du patrimoine de l'association.

Vote du bilan financier accepté à l'unanimité.

Renouvellement des membres du conseil d'administration

Le président rappelle que le conseil d'administration est composé de 21 membres depuis l'assemblée générale extraordinaire de 2012 répartis en 3 groupes A, B et C et dont le renouvellement a lieu par tiers chaque année.

Le président rappelle la composition du bureau du conseil d'administration résultant de la réunion du 13 juin 2014 :

Président Henri SEVENIER

Vice-président Jean-Pierre PATTARD

Vice-président Jacques DUMAS

Trésorière Maryline BLANC

Trésorier adjoint Jean-Jacques CHOPARD

Secrétaire Claire BRUYERE

Secrétaire adjointe Josiane CHAREYRE

Invités aux réunions du conseil d'administration : Michel PONSERRE – Denise MEYRAND – Alain ESTEOULE – Jeanne HERELLIER – Bernard JALLES – Richard LADET – Raymond VINCENT – Daniel FERRADOU.

Le président propose le renouvellement des membres du groupe C du conseil d'administration :

Jacques BERGON – Josiane CHAREYRE – Céline CURINIER – Gilbert HILAIRE – Nathalie MAILLET – Robert PONTIER – Jacques TAVENARD

Par suite du décès de Michel GUIGAL, présent dans le groupe A, le conseil d'administration lors de sa réunion du 02 mars 2015, a désigné Bernard JALLES pour le remplacer, pour une durée d'une année jusqu'au renouvellement des membres du groupe A en 2016.

Vote du renouvellement du tiers du conseil d'administration et remplacement de Michel GUIGAL accepté à l'unanimité.

Fixation de la cotisation 2016

Le président propose les tarifs suivants pour l'année 2016 : adhésion 15,00 € - abonnement à la revue Origines Ardéchoises : 13,00 € - participation forfaitaire à Heredis-online : 8,00 €

Vote des cotisations accepté à l'unanimité.

Compte rendu des différentes commissions

- Cartes de combattants - revue Origines ardéchoises – site Heredis-online – mise en ligne des registres des notaires par Jacques DUMAS

Cartes de combattants :

Après la diffusion de 25.000 cartes de combattants de la guerre 14-18 sur le site internet des Archives départementales, environ 1.000 cartes ont été corrigées par suite d'erreurs et des cartes manquantes ont pu être ajoutées en raison de la transmission par des particuliers.

Revue Origines ardéchoises :

Nous allons faire une consultation de nouveaux imprimeurs pour éventuellement réduire le coût de la publication.

Site web :

Ce site n'est pas très utilisé. Il est statique car il faut faire la mise à jour à la main. Nous envisageons une évolution.

Site Heredis-online :

La SAGA a déjà transmis les données des tables de 25.192 contrats de mariages et 33.713 donations ou testaments.

Le cahier bleu des registres des notaires ne figurera plus dans la revue mais sera téléchargeable ou disponible en copie sur demande.

- Opération notaires par Jacques BERGON

1 625 000 photos de pages simples ont été réalisées.

2.700 registres ont été numérisés – dont 260 par d'autres personnes que les membres de la SAGA.

225 notaires sont terminés, ce qui représente 1520 registres et 400.000 actes- 90 notaires sont en cours.

L'année 2014 a vu la réalisation de 270 registres par Michel POLI, Hubert DALLARD, Jacques ANDRE et des membres de VIVELAY, ainsi que Daniel FERRADOU et Jean-Luc FOUREL.

Un appel est lancé pour augmenter le nombre des photographes car le matériel à notre disposition permettrait de faire 1800 registres par an.

Si des adhérents viennent travailler aux Archives départementales pendant quelques jours, il leur est conseillé de numériser les registres qui les intéressent et qu'ils pourront étudier plus facilement à leur domicile.

- Etat civil de la période révolutionnaire par les responsables de secteur :

- Centre et sud de l'Ardèche : Patrice GUERIN

Il explique le travail qui est réalisé depuis la comparaison des registres des mairies avec ceux des Archives départementales jusqu'à la remise d'une copie de ces registres aux mairies.

Toutes les communes du centre Ardèche sont terminées à l'exception de Rochemaure.

Pour les communes du sud de l'Ardèche : 90 communes sont en ligne, 22 sont terminées en attente d'être en ligne, 36 communes doivent être numérisées.

- Nord Ardèche : Freddy HOFFERT

Il remercie son équipe et explique le travail réalisé sur les collections communales plus difficile en raison des déplacements dans le département. Il annonce la fin des travaux pour la fin de l'année 2015.

107 communes sont en ligne, 23 sont terminées en attente d'être en ligne, 15 communes doivent être numérisées.

Il rappelle en chiffres le travail effectué entre 2010 et 2014 : 85 548 images numérisées – 101 tables terminées – 126 tables avec prénoms séparés terminées – 37 volumes réalisés – 4 372 kilomètres parcourus.

De plus la numérisation des registres de catholicité pour la période de 1793 à 1803 permet de combler les lacunes des paroissiaux car des gens ont continué à aller dans les églises pour leurs déclarations d'état civil.

- Rubrique mariages hors 07 dans la revue Origines ardéchoises par Jean-Pierre PATTARD

Il précise que cette rubrique sera à nouveau alimentée après une année d'absence de relevés. Il conseille de ne pas envoyer de mariages avec des dates trop récentes (-75 ans).

- Service d'entraide par Hubert DALLARD

Ce service de recherches est assuré par Jean-Pierre BENEFICE, René ARNAUD, Alain ESTEOULE, Michel PONSERRE, et Hubert DALLARD.

- Fonctionnement du local – atelier de reliure – site Heredis-online par Hubert DALLARD

- La fréquentation du local est régulière environ 10 personnes par semaine qui consultent les copies des registres paroissiaux et leurs tables alphabétiques, celles des registres d'état civil de la période révolutionnaire et leurs tables alphabétiques, sur internet les actes notariés et leurs tables alphabétiques ainsi que les tables des registres de l'enregistrement ancien dépouillées par Jean-Pierre BENEFICE et retranscrites par Madame CHABAS et Nathalie MAILLET.

- L'atelier de reliure a toujours du travail pour faire des copies des registres destinées aux mairies et au fonds de l'association.

- Heredis-Online remplace Planete-genealogie : sa présentation est différente mais son contenu est similaire. Mais il faut éviter le navigateur internet explorer et préférer les navigateurs Firefox et Google chrome.

- Rubrique paléographie dans la revue Origines ardéchoises par Robert CHENIVESSE et Brigitte BONNEFOI

Cette nouvelle rubrique a été introduite dans le numéro 72 et le premier cours porte sur la lecture des chiffres romains avec

un petit exercice à faire.

- Aide pour la transcription des actes notariés par Alain ESTEOULE

Il reçoit la demande par Hubert DALLARD et se fait aider éventuellement par les analystes de Jacques BERGON.

- Antenne Ile-de-France par Alain ESTEOULE

Les réunions trimestrielles ont lieu désormais à la Maison des associations du 2^{ème} arrondissement de Paris, 23, rue Greneta. Il signale le site internet TeleArchives-Brozer alimenté par des associations de généalogie du Gard ainsi que par des fonds privés de généalogistes évenols.

Des recherches peuvent être effectuées auprès de la bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français, dans les archives de la Préfecture de police de Paris, les archives de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris, les archives militaires de Vincennes notamment les registres des Volontaires de l'An II en Ardèche.

En 2014, les recherches ont été plus nombreuses qu'en 2013 auprès des Archives militaires de Vincennes, des Archives nationales, des Archives diplomatiques, l'Etat civil de Paris ou des départements voisins et même le Cimetière du Père Lachaise.

- Forums par Robert CHENIVESSE

12 et 13 avril : journées généalogiques de Milhau.

06 septembre : forum des associations à Privas.

20 et 21 septembre : journées européennes du patrimoine à Chomérac.

05 octobre : rencontre annuelle d'Etudes Généalogiques Drôme Association à Saint-Laurent-en-Royans.

11 et 12 octobre : forum Rhône-Alpes de Péronnas.

03 novembre : rencontre à Eclan à l'initiative du syndicat des anciens exploitants agricoles.

09 novembre : forum de Montélimar.

08 et 09 novembre : journées généalogiques de Nîmes.

05 décembre : rencontre à Saint-Marcel-d'Ardèche à l'initiative du syndicat des anciens exploitants agricoles.

Le président rappelle que le 23^{ème} congrès aura lieu à Chanéac le jeudi 06 août.

La séance est levée à 17 heures 20.

Le président remercie l'assemblée et convie les participants à partager le verre de l'amitié servi par Marie-Thérèse SEVENIER.

Josiane CHAREYRE



C'est en 1994 que trois spéléologues Jean Marie Chauvet, Eliette Brunel et Christian Hillaire ont découvert la grotte ornée du Pont-d'arc dite grotte Chauvet. Certainement d'autres spéléologues avant eux avaient exploré à proximité mais sans aller plus loin. En effet la petite cavité menant à la grotte n'était peut être pas vraiment connue, mais il fallait creuser l'éboulis qui obstruait l'entrée et qui a certainement permis la conservation des centaines de peintures et gravures, une merveille dont de très nombreuses représentations d'animaux. Par la méthode du carbone 14 deux phases d'occupation ont pu être datées, une à l'époque de l'aurignacien (35000 ans) et l'autre plus tard à l'époque du Gravettien (25000 ans) avant notre ère.

Cette grotte est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juin 2014 sous le nom de « Grotte ornée du Pont-d'Arc », comme le disait une représentante de l'UNESCO lors d'une conférence, cette grotte appartient à l'humanité toute entière et de ce fait ne doit pas porter le nom d'une personne.

Tout près de cette grotte il y a une maison troglodytique

qui a abrité tout au long des siècles de nombreuses familles «Charmasson», à proximité d'un lieu qui s'appelait Saint-Martin-d'Arc. C'est aussi le nom de la commune, on peut penser que cette commune était surtout peuplée de fermes isolées. Sur le promontoire existe encore une chapelle en partie détruite.

A quelques kilomètres de cet endroit, en longeant la route, se trouve le hameau de Châmes appelé à une époque Charmasson, à l'an 2 ce petit hameau était peuplé de 60 habitants, plus loin le bas moulin de Châmes et un peu plus en hauteur en empruntant un sentier en direction de Saint-Remèze on passe à côté du haut moulin de Châmes.

Durant des siècles toute cette contrée était peuplée exclusivement de « Charmasson », descendants des nobles Guillaume, Michel et Durand de Charmasson du lieu de Châmes et noble Guillaume de Charmasson de Saint-Martin-d'Arc, ce qui m'a donné l'idée d'organiser un rassemblement patronymique qui a regroupé 500 descendants venus de plusieurs coins de France et des Etats Unis, suite à cela une association est née qui s'appelle «ACME »,



La maison troglodytique tout près de la grotte Chauvet



Association des Charmasson du Monde Entier. Les membres de cette Association se sont retroussés les manches et ont commencé par faire restaurer certains lieux en hommage à leurs ancêtres : La chapelle de Châmes a été entièrement remise en état, ainsi que le petit cimetière. D'autres projets sont en cours, surtout la chapelle de Saint-Martin-d'Arc, sur le promontoire, mais quel travail !

Une fois par an, dans la chapelle de Châmes, l'Association ACME organise une cérémonie œcuménique concélébrée par le Pasteur et le prêtre.

Les habitants de Saint-Martin-d'Arc étaient protestants, ceux de Châmes étaient catholiques.

Espérons que les générations futures continueront l'œuvre entreprise.

Alain Charmasson



Paléographie

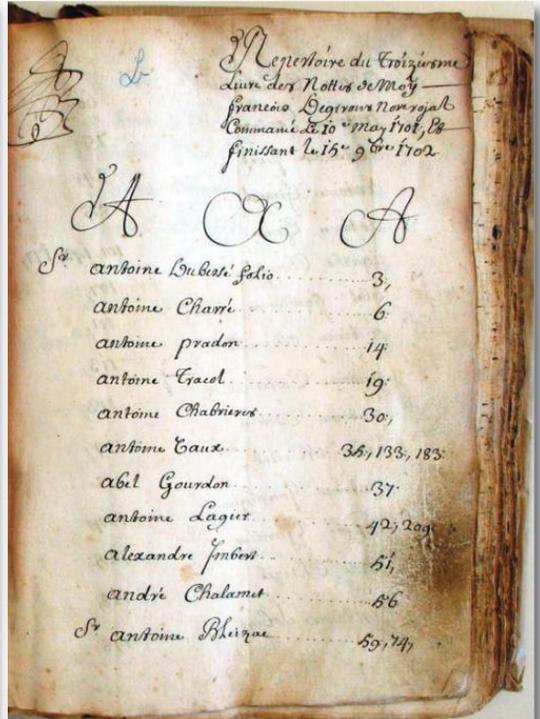


Robert CHENIVESSE

Après avoir vu les principales expressions trouvées dans les paroissiaux, tournons nous maintenant vers les notaires, car vous êtes déjà nombreux à vous pencher sur les minutiers.

Chaque registre couvre généralement une année, parfois beaucoup plus dans les petits villages ; certains de ces registres sont équipés de tables chronologiques par actes, mais ce n'est pas toujours le cas ; il s'agit parfois de tables alphabétiques classées par prénoms.

Ci-dessous deux exemples d'une première page de répertoire pour vous familiariser :



Chaque acte est précédé d'un titre, voyons les titres les plus communs :

Le contrat de mariage



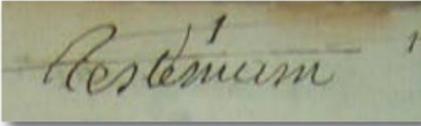
Mariage fait et passé entre Claude Chalamel taneur fils de patron Jacq(ues) de la prés(ente) ville du bourg St andéol d'une part et Marte Seveniere filhe a feu Estienne de la ville du bourg d'au(tre) (part).



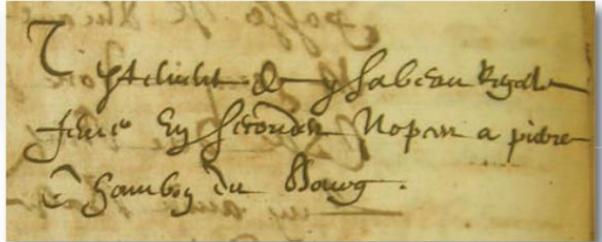
Il est particulièrement intéressant pour les généalogique car il est généralement filiatif et nomme de nombreux témoin.

Généralement le simple titre Mariage précède l'acte mais dans les actes plus anciens XVIe et XVIIe siècles le titre est souvent plus complet et donne parfois le lieu et la filiation des époux.

Le testament

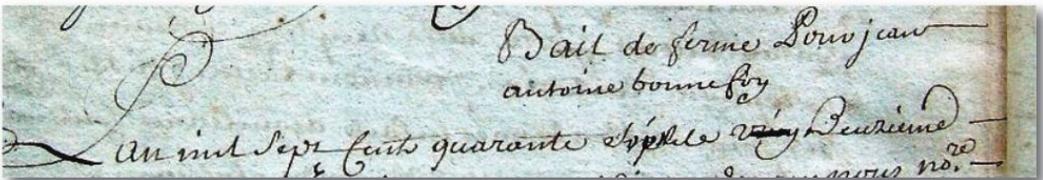


Testement de Ysabeau Regale femme (femme) en secondes nocces a pierre Chambon du Bourg.



Lui aussi est très fourni en renseignements généalogiques, le testateur y nomme son et/ou ses héritiers universels ainsi que les legs qu'il fait à chacun d'eux.

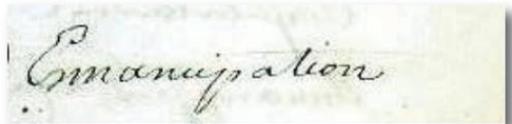
Le bail de ferme ou à ferme



Bail de ferme pour Jean Antoine Bonnefoy. Concerne la location d'un bien agricole (métairie, ferme).

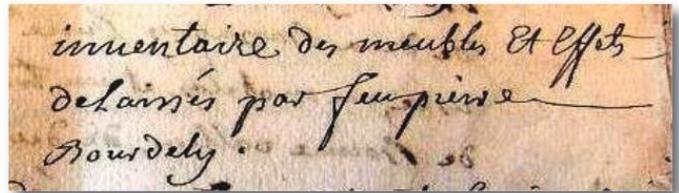
Emancipation

Acte d'affranchissement de la dépendance paternelle, en lien souvent avec une circonstance rappelée par le notaire (mariage ...)



Inventaire

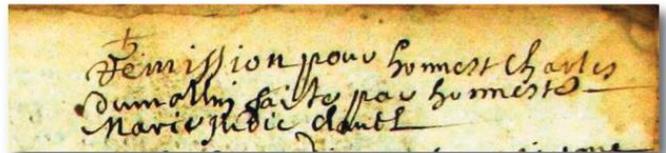
Inventaire des meubles et effets laissés par feu Pierre Bourdely.



Acte rédigé généralement après le décès : c'est un acte lui aussi très intéressant car il nous apprend beaucoup de chose sur le défunt : ses proches, ses biens meubles, son mode de vie, la date de son décès, il nous renseigne aussi parfois sur des actes notariés très anciens en sa possession.

Rémission

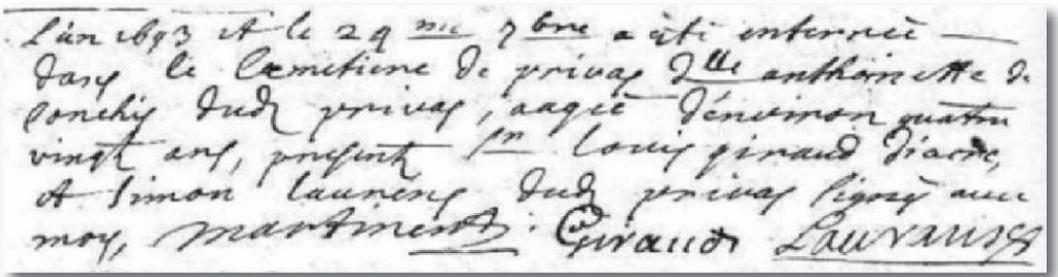
Rémission pour honneste Charles Dumollin faite par honneste Marie Judie Clavel.



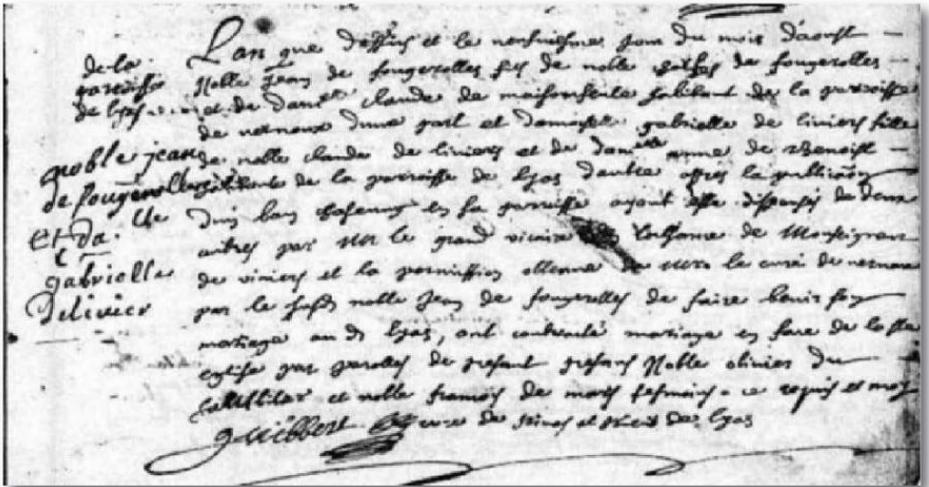
Acte par lequel une personne est chargé d'une mission particulière (recouvrement de dette, récupération de l'argent d'une dot etc...).

Pour plus de détails nous vous renvoyons vers l'ouvrage de notre ami Robert PONTIER disponible à la SAGA et qui donne une explication très complète pour chaque terme rencontré dans les minutiers.

Solutions du numéro 73



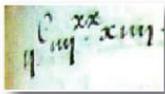
L'an 1693 et le 24^{me} 7^{bre} (septembre) a été enterrée dans le cemetière de privas D^{lle} anthoinette de Conchy dudit privas, aagée d'environ quatre vingt ans, présents S^r Louis giraud diacre, et Simon Laurens dudit privas, signés avec moy, Martinent Giraud Laurent



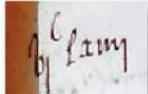
L'an que dessus et le neufiesme jour du mois d'aoust de la paroisse de lyas noble Jean de fougerolles fils de noble charles de fougerolles et de Dam^{elle} claudes de maisonseule habitant de la paroisse de vernoux d'une part et damoiselle gabrielle de liviers fille de noble claudes de liviers et de dam^{elle} anne de Benoist habitante de la paroisse de lyas d'autre(.) après la publication des bans chacuns dans sa paroisse ayant esté dispensés de deux autres par Mr le grand vicaire de valhance (Valence) de Monseigneur de viviers et la permission obtenue de Mr le curé de vernoux par le susdit noble jean de fougerolles de faire bénir son mariage au dit lyas, ont contracté mariage en face de la ste église par paroles de présent(.) présents Noble olivier du hautvilar et noble françois de mars temoins à ce requis et moy Guibbert curé de Privas et prier de lyas.

Correction de l'inversion dans les solutions du n°72

Notre cher maquettiste a inversé deux images dans la solution, vous avez été nombreux à nous le signaler, voici l'erreur réparée.



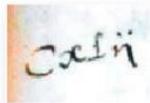
294



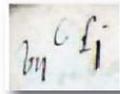
664



26



142



751

Registres matricules

de la garde Impériale et de l'Infanterie de Ligne

Au mois de février, nous avons reçu ce message :

Bonjour,

Etes vous intéressés par les noms de 275 soldats Ardéchois du premier Empire je donne ma liste (sous Excel) gratuitement, je suis internaute bénévole du projet d'indexation collaborative de Mémoire des Hommes cordialement

Luc Brulais

Quelques jours plus tard, nous avons bien reçu un fichier comportant la liste promise. celle-ci étant un peu longue, nous vous la proposons en téléchargement sur notre site web. voir la page d'accueil.

Nous remercions M. BRULAIS, qui n'est pas adhérent de la SAGA, pour ce don, résultat d'un travail collaboratif qu'il a entrepris sur les données du site «Mémoire des Hommes».

Si ces travaux vous intéressent, vous trouverez également sur notre site un document *Power-point* de présentation.



Cher Président

J'ai particulièrement apprécié votre dernier "MOT". Vous soulevez l'immense problème social qu'induisent les récentes et galopantes technologies en matière de transmissions (vocabulaire désuet aujourd'hui). Les jeunes générations mordent à pleines dents ces innombrables appareils, au vocabulaire anglosaxon. Beaucoup sans le savoir, scient la branche qui les retient.

La société française est fière de ses seniors, mais elle oublie que beaucoup d'entre eux, aimeraient converser avec un être humain plutôt qu'avec un écran de la dernière génération. Bien sûr la relève viendra, les futurs seniors auront grandi avec l'informatique. Attention ! D'autres techniques viendront leur rappeler qu'ils n'auraient pas dû sourire en voyant leur grand père écraser les touches de son portable.

Votre exemple concernant le personnel des archives est édifiant. Dans les années 90, la soudaine envie de recherche en généalogie avait rempli les salles de lecture (la retraite à 60 ans n'était pas étrangère à ce phénomène). Les Conseils Généraux avaient agrandi les salles et augmenté le personnel. Surtout pour les départements qui avaient grossi les populations des villes au 19^{ème}, et jusqu'aux années 50 ensuite.

Les agents des archives ont préparé l'avenir en ligne, eux aussi, sans y penser ont scié la branche. Sur ce point précis l'Ardèche fait figure de leader, la SAGA ayant avec ses registres déblayé le terrain. Dilemme des temps modernes, on prépare ce jour ce qui vous enverra à pôle emploi demain. Par bonheur, les technocrates ont tout prévu. Pôle emploi sera bientôt en ligne à 100% !

Un jour tribunaux, prisons, lieux de vacances, seront uniquement sur écran. Le bonheur est pour demain.

Mercin Cher Président, d'être sorti des registres, pour nous montrer la réalité du moment.

Gilbert LATOUR adhérent des années 90



QUESTIONS

FAMILLES

15/02/101 - REDON/ARCIS

Rech. région Le Béage toutes les infos sur le couple Pierre REDON x à Rose ARCIS ou ARCIX, d'où Régis REDON ° entre 1798 et 1803 x 04-03-1851 à Rosalie TESSIER.

Alain CHANTEGRET

15/02/102 - TEYSSIER/MOULIN

Rech. région Le Béage toutes les infos sur le couple André TEYSSIER x à Rose MOULIN, d'où Rosalie TESSIER ° 19-10-1823 x 04-03-1851 à Régis REDON.

Alain CHANTEGRET

15/02/103 - ABEILHON/BAUDON

Rech. rég. Lespéron, Coucouron cm, x ca 1600, Etienne ABEILHON à Jeanne BAUDON.

Paul VERDIER

15/02/104 - ARNOUX-SURREL

Rech. rég. Coucouron, cm, x, ca 1590-1600 Antoine ARNOUX à Hélix SURREL.

Paul VERDIER

15/02/105 - BADIOU/MALOSSE

Rech. rég. Issarlès, le Monastier-sur-Ga-

zeille (43), cm,x, ca 1640-1660 Charles BADIOU à Marguerite MALOSSE.

Paul VERDIER

15/02/106 - BADIOU/AULANHIER

Rech. rég. Issarlès, le Monastier-sur-Ga-zeille (43), cm,x, ca 1600-1620 Jacques BADIOU à Suzanne AULANHIER.

Paul VERDIER

15/02/107 - BENOIT/GUERIN

Rech. rég. Cros-de-Géorand, cm, x, ca 1620-1640 Guilhaume BENOIT à Jeanne GUERIN.

Paul VERDIER

15/02/108 - ROCHE/CHANABERT

Rech. rég. de Borée, Saint-Martial, ° ca 1744 de Catherine ROCHE fa de Jean et de Louise REYNAUD de Maleval à Saint-Martial x 1733 Borée Pierre CHANABERT .

Liliane BLANC

15/02/109 - (LAS)COMBE/CLAVEL

Rech. rég. de Vagnas, St-Etienne-de-Boulogne, St-Etienne-de-Lugdarès, x av. 1796 de Benoit COMBE ou LASCOMBE fs d'Antoine et FAVET Antoinette à Louise CLAVEL fa de Jean et Louise ???.

Liliane BLANC

15/02/110 - ROUVIER/ROUVIERE

Rech. rég. des Assions, Chandolas, Pont-Saint-Esprit, + ap. 1781 Jeanne ROU-

VIERE fa de Louis et Marie BERNARDIN des Assions, x en 1750 à Simon ROUVIER +6.5.1793 Pont St Esprit

Liliane BLANC

15/02/111 - MILLARD/MONTABONNET

Rech. rég. Tence, St-Agrève, + ap. 1765 et av. 1777 de Mathieu MILLARD fs de Pierre et d'Anne (ou Suzanne) CHAVE Anne ou Suzanne et de Marie MONTABONNET fa de Jean et de Marie ASTIER.

Liliane BLANC

15/02/112 - (LAS)COMBE/CLAVEL

Rech. rég. de Vagnas, + ap. 1750 av. 1761 de Louis ROUVIER fs de Noël et de Claude SUEL et de Marie BERNARDIN fa de Jacques et d'Anne BOLZE.

Liliane BLANC

15/02/113 - Claude DELORS

Claude DELORS ° 1705 Laffarre, x 1728 St Félicien à Jeanne JUNIQUE et Claude DELORS + 1774 à Préaux à 70 ans x à Louise VALETTE dont 7 enfants de 1754 à 1766.

Sont-ils la même personne ?

Maurice REY

15/02/114 - POULENARD/PANAYE

Rech. Rég. Vaudevant, °, +, asc. Antoine POULENARD x Jeanne PANAYE y° 17-03-1683 y+ 29-11-1709 (x à 13 ans ?) d'où Pierre POULENARD y° 26-03-1696 ; Marie POULENARD y° 23-03-1697 + av 1700, Marie POULENARD y° 27-01-1700, x Claude COSTET, y+ 15-12-1755 (?) ; André POULENARD y° 06-07-1702, yx 11-01-1735 à Catherine BERNARD, y+ 11-03-1752 ; Jean POULENARD y° 09-03-1705 ; Jean François POULENARD y° 15-09-1707.

Patricia POULENARD

Cette rubrique se vide de plus en plus à chaque numéro.

Qu'elle en est la raison ?

Vous, adhérents de la SAGA avez peut-être la réponse.

Nous comptons sur vous pour nous aider à comprendre.

Vos réflexions seront les bienvenues, par Email ou par courrier à la SAGA avec objet : *bouteille à la mer*.

Merci à l'avance à toutes celles et à tous ceux qui prendront un peu de leur temps pour nous aider.

C'est avec humour que notre adhérent G. LATOUR nous pose cette question : *Est-ce que l'opération notaires permettra de connaître la généalogie des artistes qui décorèrent la grotte Chauvet ? Même avec 35000 ans de recul, on doit admettre qu'ils étaient Ardèchois.*

Réponse de la rédaction :

Qui vous dit que ce n'étaient pas des immigrés ?

COUSINADE DUCLAUX – 360 COUSINS RÉUNIS

Après le succès de la rencontre des descendants d'Alphonse DUCLAUX (1878-1945) et de Marie ASTIER (1881-1935) en 2000 à Eclassan et celui de la rencontre des descendants de Pierre DUCLAUX (1833-1922) et de Julie DUSSERT (1854-1934) en 2010 à Vanosc, c'est à nouveau à Vanosc que se sont réunis 360 descendants de Pierre et Julie DUCLAUX le 24 mai 2015.

Au programme, dès 10 h, l'accueil et la distribution de badges avec des couleurs différentes pour chacune des sept branches, correspondant aux sept enfants du couple ayant eu eux-mêmes une postérité. Puis les traditionnelles photos, avec en particulier la photo de groupe, prises par Roselyne Pascal, de St-Romain d'Ay. Après l'apéritif sous le soleil, les convives ont pris en commun un repas apprécié, préparé et servi par le restaurateur Vincendon de Satillieu.

Chacun a ensuite occupé son temps de diverses manières : pétanque, balades, vision et commentaires des photographies de famille affichées tout autour de la salle Jean Moulin, du livret de famille et du livre d'or.... La brochure familiale de 130 pages éditée en 2010 a été mise à jour, elle demande encore des compléments. Les enfants (63) nés entre les deux dernières cousinades ont été évoqués, ainsi que les décès (15) et les mariages (10 plus 1 PACS) et les 39 pièces rapportées ou valeurs ajoutées.

Des discussions nombreuses se déroulaient aussi au pied de l'arbre généalogique de 23 m (imprimé par la librairie La Voûte à Paris) présentant les descendants du couple et de l'arbre ascendant (imprimé par ReproService, Annonay) de Pierre DUCLAUX remontant au XVI^e siècle à Chirol, hameau de Satillieu.

Pierre DUCLAUX est né en 1833 à St-Symphorien de Mahun et Julie DUSSERT est née en 1854 à Lalouvesc. ils se sont mariés le 15 janvier 1873 à St-Symphorien. De leur union sont issus 10 enfants dont sept auront des descendants, 45 petits-enfants, 98 arrière-petits-enfants, 222 arrière-arrière-petits-enfants, 302 arrière-arrière-arrière-petits-enfants, 25 arrière-arrière-arrière-arrière-petits-enfants, soit sept générations et un total de 702 descendants directs recensés, sans compter les pièces rapportées ou valeurs ajoutées.



Aujourd'hui les descendants de Pierre et Julie les plus éloignés géographiquement habitent à la Réunion. Mais l'Ardèche, berceau de la famille, reste le département préféré des DUCLAUX, Ardéchois au cœur fidèle, avec le département voisin de la Drôme.

Parmi les présents, la doyenne, âgée de 94 ans, Marcelle BILLON, veuve de Clovis FANGET, née à Préaux le 23 juin 1921 et la benjamine Alice FANGET, fille de Sylvain FANGET et Patricia MILLIER, petite-fille de Hubert FANGET, arrière-petite-fille de Marcelle FANGET, doyenne, qui est née le 09 février 2015 à Lyon.

Comme l'a écrit Jean-Louis Beauarnot « Retrouver des cousins, c'est [...] retrouver des vivants, des hommes et des femmes qui, de près ou de loin, partagent quelque chose avec soi. Recenser les descendants d'un couple est une formidable aventure ». Et quelle aventure !

Un grand merci à tous les organisateurs qui ne ménagent pas leurs efforts, telles des fourmis ou abeilles ouvrières. Transmettre l'histoire familiale et partager des moments de joie autour de racines communes, tels étaient les objectifs réussis de cette cousinade. Certains pensent déjà à la prochaine.

Philippe DUCLAUX

LE PROCÈS D'UN FRÈRE LAI en 1794

Jugement rendu par le Tribunal criminel public du département de l'Ardèche
(en marge "germinal an 2")

Contre Jean Antoine Bourret frère lai du ci-devant couvent de la Trappe de Cephoux, natif de Sardige, paroisse de Mézilhac, insermenté, condamné à la réclusion.

Du dix-huitième germinal An second de la République française, une, indivise et démocratique, à trois heures de relevée, au prétoire du Tribunal Criminel du Département de l'Ardèche, séant à Privas où se sont rendus les citoyens Duval, Président; Sanial, Lachara, Rivière Delarque, Maurin, juges; Marcou, accusateur public et Jallat greffier dudit Tribunal en audience publique, Au nom de la République française, le tribunal a rendu le jugement suivant :

Vu l'interrogatoire prêté au tribunal le 27 pluviôse dernier par Jean Antoine Bourret, frère lai au ci-devant couvent de La Trappe de Cephoux, natif de Sardige, commune de Mézilhac, ensemble le verbal d'écrou de sa personne en la maison de Justice de cette commune

Où l'accusateur public et ledit Bourret qui a déclaré être âgé de soixante-trois ans et vu son extrait baptis-taire le constatant,

Le Tribunal considérant que ledit Bourret n'a pas prêté le serment prescrit par la loi du 15 août 1792, ainsi qu'il résulte de son interrogatoire, et que la peine prononcée par la loi se réduit à une simple réclusion d'après l'âge dudit Bourret; condamne celui-cy à être conduit et reclus dans la maison départementale si-tuée à Viviers conformément aux articles 1er et 4ème de la susdite loi des 21 et 23 avril 1793 (style esclave) dont lecture a été faite et qui sont ainsi conçus :

"article 1er - Tous les ecclésiastiques séculier, régulier, frère convers et laïc, qui n'ont pas prêté le serment de maintenir la Liberté et L'égalité conformément à la loi du 15 août 1792, seront embarqués et transférés sans délai à la Guyane française

"article 4 - Les vieillards âgés de plus de soixante ans, les infirmes et caducs, seront enfermés sous huitaine dans une maison particulière dans le chef-lieu du département"

déclare les biens dudit Bourret, acquis et consignés en faveur de la République conformément à l'article 16 de la loi des 29 et 30 vendémiaire derniers dont lecture a aussi été faite et qui est ainsi conçue :

"Article 16 - La déportation, la réclusion et la peine de mort prononcées d'après les dispositions de la pré-sente loi emporteront confiscation des Biens"

Fait et prononcé audit prétoire les susdits jour, mois et an à quatre heure de relevée

Signé Duval, Président, Snaial Lacharra, Rivière delarque, Maurin, L. Jallat, greffier

Au nom de la république, mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre ledit jugement à exécution, aux commissaires auprès des tribunaux d'y tenir la main, à tous commandants, officiers de la force publique, de prêter main forte lorsque ce sera légalement requis, en foy de quoi le présent jugement a été signé par le président et le greffier dudit tribunal.

En complément du jugement et d'autre part, je requiers la gendarmerie de Privas de conduire de brigade en brigade Bourret dans la maison de Viviers, et de rapporter décharge de cette conduite Privas le 23 germinal An 2 de la République, une, indivisible et démocratique (signé Marcou)

Frère lai (ou convers) : membre d'un ordre religieux chargé des taches matérielles, frère servant, qui n'est point destiné aux ordres sacrés.

Heure de relevée : heure de l'après-midi.

Style esclave (ou vieux style) : référence au calendrier grégorien.

Sardige est un hameau situé en contrebas de Mézilhac, sur la Dorne ; il existe un ruisseau du même nom.

Mézilhac, autrefois Saint-Gilles de Mézilhac, était rattachée au diocèse de Viviers et dépendait de la subdélégation du Bas-Vivarais.

Je n'ai pas su identifier la Trappe de Cephoux.

Daniel FERRADOU

REMISES DE REGISTRES

par Freddy HOFFERT

QUINTENAS

Très émouvant, ce mercredi 20 mai 2015 en fin d'après-midi pour Nathalie Maillet et moi-même, car nous étions à Quintenas pour nous recueillir sur la tombe de Michel Guigal, presque une année mois pour mois après sa disparition. Il est vrai que nous avions prévu ce petit passage au cimetière avant de nous rendre à la Mairie où monsieur Sylvain Desbos le Maire, nous attendait avec mesdames Sylvie Deschaux, Sophie Caillet-Giroux, Isabelle Besseas, Sonia Julliat, et monsieur Antonino Werminont ses adjoints, pour recevoir les 2 volumes réalisés par la SAGA sur le tout début l'état-civil de Quintenas. Avec Nathalie nous nous sommes ainsi retrouvés dans une ambiance super sympathique et des plus chaleureuses, avec une foule de questions posées sur la SAGA et l'histoire locale. La Mairie était également fort intéressée d'apprendre que notre association pouvait faire des séances d'initiation à la généalogie. A suivre, donc ... Et cette charmante réunion s'est achevée devant un délicieux plateau Ardéchois.



CHAMPAGNE

Ce 11 mai 2015 en fin d'après-midi, Nathalie Maillet et moi-même étions dans le petit village de Champagne afin de remettre à monsieur Philippe Delaplacette le Maire, les 2 volumes réalisés par la SAGA sur l'état-civil Révolutionnaire de sa commune. Madame Stéphanie Benoit et messieurs Irénée Mure et Jacques Badel, les adjoints du Maire étaient également présents. Cette petite assemblée ne cacha pas son plaisir en découvrant la qualité du travail de notre association et, bien sûr, voulut en savoir davantage en nous posant beaucoup de questions, dont une qui revient souvent dans nos déplacements : « Comment faites-vous pour être aussi passionnés ? ». S'ensuivit une sympathique ambiance devant un plateau Ardéchois très copieux et fort apprécié.



OZON

Ozon, ce petit village d'un peu moins de 400 habitants avec sa modeste église Romane du 12^e siècle qui fut autrefois la chapelle du château des seigneurs d'Ozon, se pose comme un guetteur au resserrement de la vallée du Rhône que l'on appelle le défilé de Saint-Vallier. C'est dans ce joli décor que Nathalie Maillet et moi-même nous sommes rendus, ce mardi 7 avril 2015, afin de remettre à monsieur Maurice Sargier le Maire, le volume réalisé par la SAGA sur l'état civil Révolutionnaire de cette commune ! Et Ozon nous avait réservé une charmante petite réception car avec monsieur le Maire la majeure partie du Conseil Municipal était présente. Ainsi et une nouvelle fois tout le travail de notre association a été fort apprécié, et de nombreuses questions nous furent posées par cette sympathique assemblée très à l'écoute. Nous avons également eu le plaisir de visiter la chapelle citée plus haut, et avec monsieur le Maire en personne comme guide.



ENTRETIENS

SAGA

Freddy HOFFERT

Nous poursuivons nos entretiens avec les membres de notre Conseil d'Administration. C'est Freddy HOFFERT que nous vous présentons, dans ce Numéro.



HS : *Freddy, question classique, peux-tu nous parler de tes origines ?*

FH : Mes origines sont très éloignées de l'Ardèche : mon père est né en 1913, dans une Alsace qui était encore annexée par l'Allemagne... Donc pas facile du tout pour faire sa généalogie avec la barrière de la langue et la distance. Ma mère est native de Tours en Indre-et-Loire, région que l'on appelle « Le Jardin de La France ». A l'école, on nous disait que c'est la région où l'on parle le mieux le Français... Peut-être ! Après s'être mariés, mes parents ont vécu toute leur vie en Touraine.

Quand à moi, je suis né alors que la dernière Guerre n'était pas encore terminée, dans un petit hameau de la vallée de l'Indre qui faillit bien être fatal à mes grands-parents, ma mère, un oncle, une tante, un cousin et une cousine. En effet, c'était la période où les avions Alliés partaient chaque nuit pour aller bombarder l'Allemagne. Une nuit de juillet, deux bombardiers Anglais ont été touchés par la DCA Allemande, se sont accrochés, puis se sont abattus en flammes dans un champ de blé à 150 mètres de la maison familiale. Par chance, si toutes les munitions ont bien explosées, il n'en fut rien pour les grosses bombes de plusieurs centaines de kilos, car autrement je ne serai pas là pour vous conter ceci ; Une quinzaine de jour plus tard, je venais au monde.

Malgré le temps écoulé, je pense souvent à cet épisode, et à ces 15 aviateurs qui ont laissé leurs vies et qui reposent dans le cimetière de mon village natal. Et chaque fois que je remonte visiter ma famille Tourangelles, j'ai toujours un petit moment pour aller me recueillir sur leurs tombes.

Mais si je n'ai pas eu moi-même la possibilité de faire ma généalogie, l'une de mes tantes l'a fait faire par un professionnel. La branche des Hoffert viendrait de Suisse, avant de s'établir en Alsace au début des années 1700, ensuite ce fut plus facile de les suivre car ils n'ont habité que deux villages Alsaciens.

Ma branche maternelle est originaire du Cantal pour mon grand père, et de la Suisse pour ma grand-mère.

HS : *Donc après ces explications, tu n'es pas né en Ardèche ! Comment es-tu arrivé dans notre région ?*

FH : Un jour d'été en vacances au bord de la Mer, j'ai connu une jeune Ardéchoise. Après une correspondance de quelques mois, une petite visite dans la vallée du Rhône (que je découvrais pour la première fois), ce furent l'année suivante, les fiançailles puis le mariage. Mais mon épouse n'arrivant pas à s'habituer à la Touraine, nous sommes donc revenus

nous installer définitivement en Vallée du Rhône. Et c'est ainsi que je suis devenu amoureux de l'Ardèche et de ses habitants, car je me sens très bien dans cette région.

HS : *Quelles études as-tu suivies, et quels métiers as-tu exercés.*

FH : Etudes très courtes : l'école primaire jusqu'à 14 ans, puis entrée en apprentissage de mécanicien auto dans un grand garage où, à l'époque « l'Arpète » faisait les mêmes tâches que « Le Compagnon ». Malgré d'être encore « Ado », on levait les mêmes charges que les adultes pour ne pas être de reste avec eux. J'ai exercé le métier de mécanicien auto durant 15 années, juste interrompues par 18 mois de Service Militaire à une époque où l'on parlait encore de la Guerre d'Algérie, mais qui, pour moi se sont passés en Lorraine puis en Allemagne. Dans la caserne où j'étais, j'ai fait la connaissance d'un « petit jeune » qui se nommait Johnny Hallday, et dont les nombreux « Fans » (surtout féminins), nous causaient beaucoup de soucis lorsque nous étions de garde. Ensuite je fus durant 27 ans, technicien et conducteur de la Centrale Thermique d'une grande usine de fabrication de textile. J'ai ainsi travaillé toutes ces années en équipes 4 x8, où l'on faisait aussi bien les nuits que les samedis, dimanches et jours fériés. Les semaines étaient simples : de travail, ou de repos. Ça tombait comme ça tombait, on ne parlait plus de jours ouvrables.

HS : *Quelles sont les circonstances qui t'ont poussées à t'intéresser à la généalogie ?*

FH : En fait, c'est sur une idée de feu mon épouse : après 65 années de mariage, la mère de mon épouse venait de perdre son mari et sombraient dans un profond chagrin. Ma belle-mère était d'une famille Ardéchoise de 16 enfants, et mon beau-père d'une famille Drômoise de 9 enfants. La famille était donc immense, à tel point que nous-mêmes ne connaissions pas tout le monde. Ainsi mon épouse eut l'idée, pour détourner un peu sa mère de son chagrin, de faire appel à la très grande mémoire qu'elle avait, afin de nous aider à reconstituer cette grande famille. Et les résultats dépassèrent toutes nos espérances : non seulement tout ce que ma belle-mère nous contait était passionnant, mais ceci nous donna l'envie, d'une part de rencontrer toutes les personnes encore vivantes (ce qui fut fait avec succès), mais également de remonter l'ascendance de toutes ces branches. Et à partir de là, le virus était pris ! Mais le plus beau c'est que non seulement nous avons réussi à passionner la mère de mon épouse, mais également la plus grande partie de la famille. S'en suivit des réunions familiales chaque année, où chacun avait cœur d'amener tous les documents et photos anciennes trouvés dans les tiroirs, et de les partager en famille. Ceci provoqua le grand rassemblement de toute la famille.

HS : *Jusqu'ou es-tu remonté dans tes recherches ?*

FH : Pas très loin par rapport à certains que j'admire . Pour la généalogie de feu mon épouse jusqu'à 1603. Pour la généalogie Hoffert que je n'ai pas faite moi-même comme déjà dit, jusqu'au milieu du XVII^e Siècle. Pour ma famille de Touraine, j'attends que les départements mettent leurs Etat-civil et Paroissiaux en ligne, mais tous ne sont pas aussi en avance que l'Ardèche !

HS : *Freddy, peux-tu nous présenter ta famille ? Quel est ton lieu de résidence ?*

FH : Je suis domicilié dans la Drôme, à La Roche de Glun , mais l'Ardèche est sous nos fenêtres, et si près qu'on pourrait presque la toucher. J'ai 4 enfants ; 3 garçons, et 1 fille qui vient de se marier en avril dernier. Tous mes enfants sont désormais mariés. J'ai également 4 merveilleux petits-enfants, 2 garçons et 2 filles, en attendant plus... Malheureusement, j'ai eu la douleur de perdre mon épouse brutalement en mars 2002, et elle n'aura pas eu le temps de connaître ses petits-enfants. J'étais déjà adhérent de la SAGA à l'époque, et ceci nous a bien rapprochés avec Michel Guigal qui avait lui-même perdu son épouse quelques années auparavant. S'en est suivi une grande affection puis une grande confiance réciproque, ce qui m'a beaucoup aidé dans mon deuil.

HS : *En dehors de la généalogie quelles sont tes autres occupations ?*

FH : La question pourrait être « occupations et passions ». Il est vrai que la SAGA m'occupe beaucoup, et encore plus maintenant que ma com-

pagne partagé avec moi une foule de passions (notamment aussi pour la SAGA dont elle est elle-même adhérente), car on ne voit pas le temps passer. En dehors de l'association, l'occupation principale est ma famille avec la garde des petits-enfants, mais aussi d'être toujours à l'écoute d'une tribu de 13 personnes pour les épauler, les aider dans la vie, et également pour faire en sorte de tous se réunir autant souvent que possible. Sinon, et pour répondre à la question qui n'est pas posée, ma vocation a toujours été la mécanique et tout ce qui a trait à la voiture, que ce soit en technique ou en compétition (j'ai habité 23 ans près du circuit des 24 heures du Mans, et y suis allé souvent). Mais j'adore aussi les vieux monuments, les châteaux, les vieux villages, et également l'Histoire.

HS : *Quand et pourquoi as-tu rejoint notre association ?*

FH : Je suis devenu adhérent de la SAGA en 1999, après avoir appris qu'une association avait débuté la duplication de tous les registres Paroissiaux d'Ardèche afin de mettre ces copies à la disposition de ses membres. Je n'ai pas voulu le croire au début, mais lorsque, devenu adhérent, j'ai reçu à domicile mon premier volume des Paroissiaux de Rochepeaul, j'étais émerveillé. Ceci m'a permis de continuer facilement la généalogie de mon épouse.

HS : *En quelle année es-tu entré au Conseil d'Administration ?*

FH : Je suis entré au Conseil d'Administration de la SAGA à l'AG de 2010, en remplacement de monsieur Roux je crois. Je me souviens qu'étant encore un simple invité lors de l'un des derniers CA présidés par Michel Guigal, ce dernier m'avait proposé de devenir administrateur ; ce qui m'avait à l'époque, flanqué une belle « Trouille » car je ne m'en sentais pas capable du tout.

HS : *Nous connaissons tous ton implication de bénévole pour les travaux entrepris par la Saga, peux-tu nous les détailler ?*

FH : Je suis surtout un bénévole de terrain, où je suis arrivé pour la fin de la duplication des registres Paroissiaux. Je crois avoir terminé entièrement les quelques communes qui restaient telles que Saint-Jean-Roure, Charmes-sur-Rhône, Saint-Romain-de-Lerps, et Saint-Julien-Boutières. André Hérellier m'a beaucoup aidé dans cette tâche, et tout ce que j'ai appris à la SAGA je le lui dois en grande partie. J'étais un ardent défenseur de la volonté de Michel Guigal de dupliquer l'Etat-civil Révolutionnaire jusqu'à l'apparition des tables décennales, soit jusqu'en 1803. Et ainsi pour ce travail, je suis devenu naturellement le responsable du Nord-Ardèche, soit pour toutes les communes qui sont au Nord de la vallée de l'Eyrieux. Avec quelques autres bénévoles, notre rôle est de dupliquer dans chaque Mairie de notre secteur la période 1793-An XI, de la compléter avec la collection Départementale, de rédiger les tables, puis de tout numériser avant de faire relier sous forme de volumes. Et comme la plupart des Mairies sont intéressées par notre travail, nous avons également la tâche d'aller remettre aux dites Mairies, les volumes qui ont été réalisés pour elles. Beaucoup de déplacements, donc. Je suis également responsable pour essayer de combler les lacunes des Paroissiaux du Nord-Ardèche, et du fait de nos déplacements nous récupérons régulièrement dans les Mairies, des BMS égarés que nous allons exploiter dès que la duplication de l'Etat-civil Révolutionnaire sera achevée.

Pour le Nord-Ardèche, je suis également chargé, avec la permission du Diocèse de Viviers, de doubler la période 1793-An XI de l'Etat-civil laïque avec les actes de Catholicité de 1793-1803 qui sont bien plus riches, et surtout avec très peu de déclarations omises (bien souvent pour 3 déclarations de baptêmes, 1 seule est déclarée à l'état civil pourtant officiel). Et comme on trouve des actes de Catholicité pour la majorité des communes, il y a un gros travail de mise en valeur à réaliser sitôt que la numérisation de l'état civil Révolutionnaire sera achevée. Je fais également partie de l'équipe qui s'occupe de l'organisation des Congrès d'été de la SAGA. Car c'est vrai que nos nombreux déplacements dans tout le Nord du département nous aident parfois à trouver des salles pouvant accueillir 200 personnes, et des traiteurs pouvant assurer les repas. Je m'implique un peu également, en écrivant quelques articles pour « Origines Ardéchoises », notamment sur les villages ou églises, et aussi dans la révision de nos tables des Paroissiaux.

Et enfin, le Centenaire de la Guerre de 1914-1918 : avec ma compagne,

nous avons reconstitué le parcours des 27 Morts pour la France et des 5 prisonniers de la commune de Champis. Nous avons également aidé la commune d'Intres, qui était l'une des 2 communes d'Ardèche à ne pas avoir de Monument de 1914-1918, à retrouver ses 23 Morts pour la France et à reconstituer pour eux aussi, leur dernier parcours. Comme tu vois, mon cher Henri, je n'ai pas le temps de m'ennuyer.

HS : *Penses-tu que nos actions répondent aux attentes de nos adhérents ?*

FH : Je crois que nous n'aurions pas autant d'adhérents si ce n'était pas le cas ! L'opération « Notaires » est formidable pour cela, car il y a encore une foule de choses à découvrir dans ces registres, et ceci intéresse tout le monde (nous compris). Et les cours de Paléographie en sont un utile complément, car comme on le voit il y a de la demande. Mais, Je pense par contre, que beaucoup de nos adhérents ne savent pas tout ce que l'on peut trouver dans les minutes des Notaires, et que ce serait bien de les en informer.

Je pense aussi qu'il faudrait également lier davantage l'histoire à la généalogie, car cela la rend encore plus passionnante. Nous le voyons régulièrement dans les Mairies à chaque remise de volumes : nous avons pris l'habitude de montrer un peu l'évolution de la généalogie au cours de l'histoire de France, et ceci a toujours un grand succès.

HS : *Comment imagines-tu les recherches généalogiques dans le futur ; et le rôle de nos associations.*

FH : Comme le dit notre et cher et estimé Robert Chenivesse, l'opération « Notaires » va bien nous occuper encore quelques années. Je pense que la manière de faire des recherches ne va pas bien changer entre les personnes « pressées » qui voudront toujours faire leur généalogie rapidement avec tous les risques d'erreurs que cela comporte et qui finiront par se trouver perdues (et qui feront peut-être appel à nous, ou à d'autres associations), et les personnes qui prennent leur temps en analysant soigneusement chaque acte.

Mais les numérisations ne vont-elles pas se dégrader au fil du temps ? Ne faudrait-il pas les rafraîchir régulièrement, car quel recul avons-nous dans le temps ? Et là, on serait bien content d'avoir des duplications sur papier, car les sources d'époque ne seront plus consultables. Quant à nos associations, elles auront toujours des adhérents tant qu'on arrivera à les intéresser et à les passionner. A nous de trouver de nouveaux documents à mettre en valeur, comme les actes de Catholicité et ces Paroissiaux dont je parlais plus haut, par exemple. A nous également d'exploiter les demandes des communes et des associations pour nos après-midi « d'Initiation à la Généalogie », proposition qui rencontre toujours un vif succès chaque fois que nous l'annonçons aux Mairies, mais qui hélas reste lettre morte faute de ne pas pouvoir fournir un petit descriptif écrit... à voir, peut-être.

HS : *Merci Freddy de nous avoir accordé un peu de ton précieux temps surtout consacré à ton extraordinaire engagement, en faveur de la Saga et de tous les adhérents, et qui mérite toute notre reconnaissance et nos vifs remerciements.*

FH : Ce fut une vraie joie de faire cet entretien, car je dois beaucoup à la SAGA, que je considère comme ma seconde famille. Dans les années noires que j'ai traversées, la confiance d'André Hérellier et de Michel Guigal pour ne citer qu'eux, m'a énormément aidé pour ne pas perdre pieds.

L'entente qui règne également entre tous les membres et invités des CA, sous la houlette de notre cher Henri Sévenier, est vraiment formidable et donne une grande motivation. Nous cuevrons avec plaisir et joie, ce qui fait notre force. A nous de conserver cette merveilleuse amitié que notre cher président a su créer et entretenir. Un grand bravo à tous pour tout ce que vous faites, le plus souvent avec discrétion mais toujours avec efficacité.

Un grand merci, cher Henri, pour tout ce que tu fais avec ton cœur pour la SAGA mais aussi pour nous tous, et pardon pour ta modestie.

Entretien recueilli par Henri SEVENIER

REMISES DE REGISTRES

par Freddy HOFFERT

PRÉAUX

En cette fin d'après-midi du vendredi 20 mars 2015, la SAGA était attendue dans le village de Préaux pour la remise des 3 volumes réalisés par notre association sur l'état civil Révolutionnaire de cette commune. Monsieur Christian Roche le Maire, entouré de madame Combette la secrétaire, et de messieurs Sozet et Dumont adjoints, étaient assez impatients de découvrir tout ce que nous avons fait à partir des registres d'époque de la Mairie. Leur étonnement et leur surprise nous fit très chaud au cœur, et une fois de plus la qualité du travail des bénévoles de la SAGA fut mise à l'honneur devant un sympathique verre de l'amitié et une grande convivialité, qui clôturèrent une entrevue des plus chaleureuse.



PAILHARÈS

Les vendredis après-midi se ressemblent beaucoup, et Nathalie Maillet et moi-même étions en Mairie de Pailharès ce 27 mars 2015, afin de remettre à monsieur Jérôme Serayet le Maire, et à madame Claudine Jouffron la 1^{ère} adjointe, les 3 volumes réalisés par la SAGA sur l'état civil 1793-1812 de cette commune. En effet, beaucoup de lacunes et de feuillets disparus dans la collection communale, et nous avons réussi à reconstituer un état civil complet grâce à la duplication de la collection départementale, pour la plus grande joie de monsieur le Maire et de son adjointe. De nombreuses questions nous furent ensuite posées, tant sur notre association et ses travaux passés, présents, et ses futurs projets, que sur l'histoire de la période Révolutionnaire très riche en événements et en changements... Ce fut ensuite après avoir trinqué avec un excellent jus de pommes maison que cette sympathique entrevue s'acheva, mais avec l'espoir de se revoir car cette commune, et madame Jouffron en particulier, seraient intéressés par les journées « d'initiation à la Généalogie » que la SAGA peut proposer.



Cette année encore, la SAGA participe aux
Journées Européennes du Patrimoine

des 19 et 21 septembre 2015

à cette occasion notre local de Chomérac sera ouvert au public de
9h à 12h et de 14h à 17h

BOUCIEU-LE-ROI

Pour clôturer ce mois de mars 2015, Nathalie Maillet et moi-même avions rendez-vous en fin de soirée de ce mardi 31 avec pas moins de deux Maires du petit village de caractère de Boucieu-le-Roi blotti tout près de la rivière du Doux ! En effet, monsieur Eric Banc l'ancien Maire, et monsieur Patrick Fourchegu le nouveau nous attendaient pour la traditionnelle remise des volumes de l'état civil Révolutionnaire. Madame Banc-Fourel la secrétaire, monsieur Bogiraud adjoint, ainsi que les représentants de l'Hebdo de l'Ardèche et du JTT étaient également en Mairie, et tout ce petit monde a ainsi pu découvrir tout d'abord la SAGA, et surtout tout le travail réalisé par ses bénévoles. Beaucoup d'admiration quand à la qualité de nos volumes, mais aussi à leur facilité d'utilisation grâce à nos tables. Quand à madame Couderc de l'Hebdo de l'Ardèche, elle a été fort intéressée d'apprendre que la SAGA faisait des journées « d'initiation à la Généalogie », et elle pense connaître plusieurs associations qui en seraient intéressées. A suivre donc...



ALBOUSSIÈRE

C'est en fin de soirée de ce jeudi 2 avril 2015, que Nathalie Maillet et moi-même avons retrouvé Monique et Pierre Coulet en Mairie d'Alboussière, pour la toujours aussi agréable remise de nos volumes Monsieur Philippe Ponton, Maire, accompagné de monsieur Delarbre, 1^{er} adjoint (et ancien adhérent de la SAGA), ainsi que de la presque totalité du Conseil Municipal nous attendaient pour recevoir les 2 volumes réalisés par notre association, à partir des registres originaux de cette commune. Ainsi Monique et Pierre Coulet, nos deux fidèles bénévoles locaux qui se sont attachés à cette tâche, ont été à juste raison mis à l'honneur par la Municipalité d'Alboussière pour toute la qualité de leur travail. S'ensuivit une foule de questions sur la SAGA mais aussi un peu sur l'histoire, devant un sympathique petit buffet fort apprécié de tous. Il est à noter également que monsieur Courbis, le second adjoint, serait assez intéressé par les « initiations à la Généalogie » proposés à de petits groupes. A se revoir, peut-être ?



AVIS

Ne soyez pas étonnés de ne pas trouver le cahier central bleu de l'état d'avancement de l'opération NOTAIRES.

En effet, au vu du nombre de pages qui le composent, il ne nous est plus possible de le faire imprimer sans entraîner un surcoût de la revue. C'est pourquoi le Conseil d'Administration a décidé de le diffuser via Internet, sur notre site Web.

Vous pourrez alors le télécharger au format pdf.

Pour ceux qui ne disposent pas d'Internet, par simple demande au bureau de Chomérac, avec une enveloppe A4 à votre adresse, timbrée à 1,75€, il vous sera expédié un exemplaire imprimé.



Compte-rendu de la réunion de l'antenne parisienne de la SAGA du 02/06/2015.

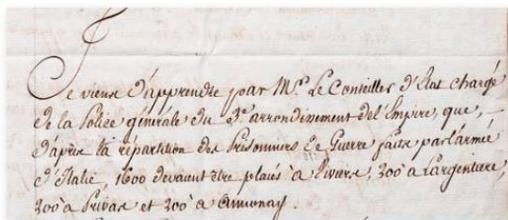
Le SHD (Service Historique de la Défense) est une source d'informations généalogiques intéressante. Philippe Gauthier y a notamment fait une trouvaille sur les prisonniers de guerre. Carton rassemblant des feuillets indépendants datant de 1792 à 1815 (cote YJ 1). Divers arrêtés émanant du Comité de Salut Public relatifs à des prisonniers de guerre étrangers détenus en France. Il s'agit de décisions individuelles concernant des officiers, parfois isolés parfois par groupes de quelques personnes. Il n'y a aucun document de portée générale hormis un, concernant les français qui se sont évadés. On y trouve des libérations individuelles :

- Ange Orsy et Jean-Baptiste Barth, officiers autrichiens prisonniers à Tournon ont permission " de retourner dans leurs pays sous leur parole d'honneur de faire renvoyer en échange deux officiers français de leur grade prisonniers de guerre en Autriche et de ne point porter les armes contre la république française".

- Ou une demande de mariage : demande en mariage du citoyen Audoyer, d'Anduze, pour sa fille avec Joseph Jabonsqui, prisonnier de guerre.

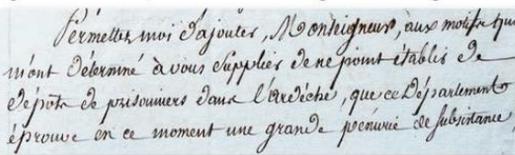
Le Comité de Salut Public arrête que « tout prisonnier de guerre étranger est libre de s'établir en France et d'y contracter mariage », etc.

Par ailleurs un courrier du Préfet de l'Ardèche au Ministre



de la guerre daté de 1805 où il rappelle un courrier antérieur disant sa crainte que ce "dépôt de prisonniers" ne soit "source de maux et de désordres". Dans ce présent courrier il fait des observations sur la répartition. Il plaide pour la pauvreté du département et spécialement pour la ville de Viviers pour laquelle le nombre de prisonniers à accueillir serait supérieur à la population et qu'il n'y a pas de bâtiments pour les loger. Il en profite pour montrer que "la ville de Tournon a été oubliée" alors que c'est la ville d'Ardèche qui présente le plus de ressources locales. Il clame aussi que Privas n'est qu'une petite ville qui a été choisie "pour chef lieu qu'en raison de sa centralité" et n'a pas les res-

sources pour héberger 300 prisonniers. A son avis Bourg Saint-Andéol et Aubenas présentent "plus de ressources que celles de Largentière et Privas". Et il termine en disant que "L'industrie, le commerce et l'agriculture n'éprouvent



aucun besoin de bras auxiliaires vu la subdivision des propriétés et la stagnation des affaires".

Ce courrier a-t-il été suivi d'effet? En fait, la date de ce courrier est du 23 novembre 1805, il doit donc s'agir de prisonniers des guerres Napoléoniennes.

Prochaine réunion : 22 septembre 2015

François CROZE, Secrétaire de séance

Note :

L'Antenne SAGA/Île de France propose d'effectuer, pour les adhérents de la SAGA, des recherches de documents dans les Archives de la Région Parisienne.

Les demandes, rédigées de manière précise (lieu, type d'acte, date, nom, prénom, ...), sont à adresser à par courrier postal :

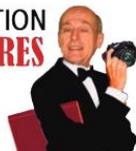
Alain Estéoule 82 rue du Général Leclerc
92270 BOIS-COLOMBES

ou par courriel :

alain.esteoule@orange.fr

Pour contacter Guy Massot : massotguy@neuf.fr

OPERATION NOTAIRES



A ce jour, c'est plus de 1 625 000 photos de pages d'actes qui ont été prises, soit 2700 registres.

225 notaires sont terminés, soit 400 000 actes pour 1250 registres.

90 notaires sont en cours, soit environ 150000 actes.

60 analystes sont actifs.

Les données des tables des registres pour 25192 contrats de mariages et 33713 donation/testaments sont en ligne sur Heredis-Online.

Notre équipement de prise de vue, bien utilisé, pourrait produire 1800 registres par an, c'est pourquoi,

je renouvelle mon appel pour des RENFORTS pour nos prises de vues aux AD.

Me joindre à l'adresse Email ci-dessous

jbergmail-notaires@yahoo.fr

NOS REGISTRES



La SAGA a été la première association généalogique à entreprendre la reproduction intégrale des anciens registres paroissiaux couvrant 380 communes de l'Ardèche, soit près de 2000 registres. Chaque registre, numérisé, a été agrémenté d'une table analytique. Ceux-ci peuvent être consultés sur place, dans notre local de Chomérac, voir page 2. Les images numérisées peuvent être consultées librement sur le site Web des Archives Départementales à <http://www.archives.ardèche.fr>. Les tables sont accessibles par internet, voir page 2. Enfin ces registres peuvent être commandés en prêt selon les modalités suivantes :

Prêt des registres

Commande : Seuls les adhérents peuvent commander par courrier à la SAGA BP N°3 - 07210 CHOMERAC, 2 volumes maximum simultanément. L'envoi suivant n'est fait qu'au retour du précédent. Sauf pour la première commande, il est impératif d'utiliser les imprimés spéciaux "demande de prêt" fournis lors des envois.

Délais : La durée normale de consultation est de 8 jours, acheminement postal compris. Ce délai est porté à 10 jours pour 2 volumes.

Participation financière : 6€ par volume pour une semaine + frais de port en sus selon le poids.

La semaine supplémentaire 9€ par volume. N'oubliez pas au retour du ou des registres, de joindre la "fiche de prêt" et votre chèque de règlement.

Manipulation : Prenez le plus grand soin de ces registres. c'est un patrimoine précieux de l'Association. Renvoyez-les dans leur emballage d'origine.

La SAGA a mis en place un service de Questions-Réponses permettant à ses adhérents de pouvoir, par correspondance, poser des questions



pour faciliter leurs recherches et recevoir des réponses qui paraîtront, à la suite des questions, dans la revue avec leurs références, à la rubrique «Bouteille à la mer».

Recommandations pour la présentation et l'expédition

Sur une ou plusieurs feuilles blanches au format A4. Texte au recto seulement. Plusieurs questions peuvent figurer sur une même page, en laissant de l'espace entre chacune pour des annotations. Une seule réponse par feuille. Laisser une marge de chaque côté. Les écrits doivent être si possible dactylographiés ou imprimés sinon écrire très lisiblement.

Questions, limitées impérativement à 5

Les questions non parues dans le N° en cours sont reportées au N° suivant sans qu'il soit nécessaire de les renouveler. Elles sont classées en deux rubriques : Généralités et Familles.

Rédiger le texte en précisant dans l'ordre : le ou les prénoms en minuscules, le patronyme en majuscules suivi d'un éventuel surnom ; ensuite les événements en respectant les abréviations.

Les lieux en minuscules, département entre parenthèses si hors 07 "y" précédant l'abréviation de l'événement indique que l'acte a été enregistré au même lieu que celui cité précédemment. Ensuite la date sous la forme jj.mm.aaaa (points séparatifs), pour le calendrier républicain, mois en lettres, année en chiffres romains.

Toujours indiquer une date, même approximative avec la mention ca, av ou ap placée avant la date. Toujours indiquer un lieu, même supposé ou du moins une zone.

| | | | |
|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| o : né(e) à... le... | + : décédé le | fa : fille (<i>filia</i>) |) (: divorcé(e) |
| b : baptisé(e) le... à... | ca : environ, vers (<i>circa</i>) | cm : contrat de mariage | c : cité en... |
| x : marié(e) à... le... | av : avant | not. : notaire | RPR : protestant |
| x1 : 1er mariage le... à... | ap : après | asc. : ascendance | y : répétition du lieu précédent |
| | fs : fils (<i>filiius</i>) | desc. : descendance | |

Réponses : Porter en haut et à gauche de la feuille le N° et le titre de la question à laquelle vous répondez

Questions et réponses doivent être envoyées directement à la SAGA, avant le **1^{er} Août 2015**

BP3 - 07210 - Chomérac ou par Email saga3@wanadoo.fr

SERVICE d'Entraide SAGA

Ce service de recherche aux AD de Privas est strictement réservé aux adhérents. Il n'a pas pour vocation de se substituer aux généalogistes professionnels. Il peut permettre de débloquer une recherche. Ce service étant facilement engorgé par le nombre de demandes, voici les modalités de son fonctionnement qui devront être impérativement respectées :

Chaque demande doit être accompagnée du **numéro d'adhérent** ainsi que d'une **enveloppe 16x23 timbrée pour 50g** (0,88€) et portant l'**adresse du demandeur**.

Chaque courrier, limité à **1 par mois**, ne doit pas excéder **3 recherches d'acte**, ou bien **5 reproductions d'actes connus**.

Cependant, avant d'utiliser ce service, tentez une recherche par la rubrique "La Bouteille à la Mer", ou bien si l'acte peut être trouvé dans les registres SAGA, par l'emprunt du registre selon les modalités ci-dessus.

Les demandes ne doivent être transmises que par courrier postal à la **SAGA - Service d'Entraide BP N°3 - 07210 CHOMERAC**.

Une participation forfaitaire aux frais vous sera demandée : base forfaitaire de **3€ par acte**, un supplément de **2€ pour la reproduction** d'une page, et de **1€ par page supplémentaire**.

N'adressez pas de règlement à l'avance, le montant de votre participation vous sera communiqué avec la réponse.

Dans le cas où l'acte ne serait pas trouvé, de nouvelles pistes de recherche pourront vous être proposées.

CONGRÈS 2015

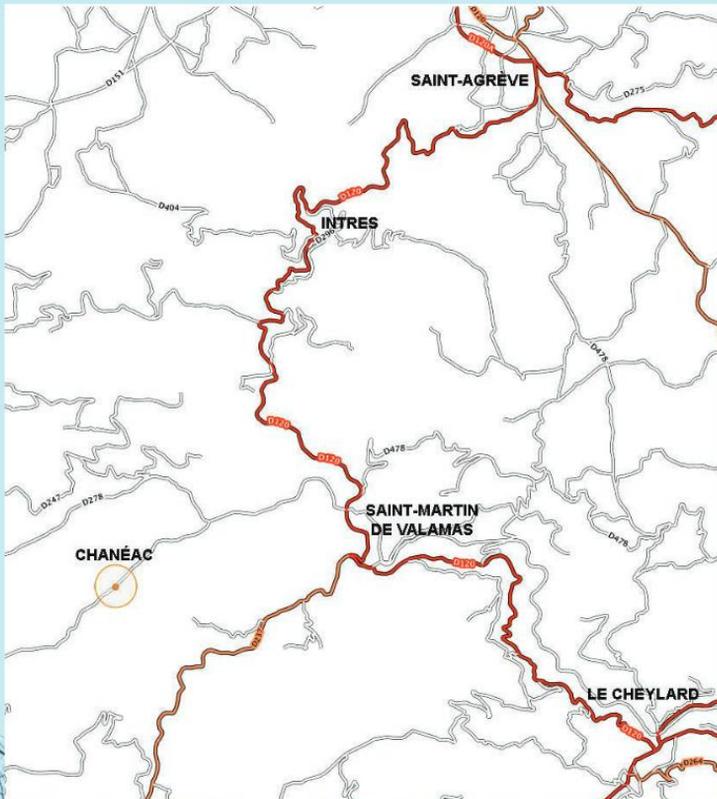
Jeudi 6 août 2015

CHANEAC
SALLE DES FÊTES

Bulletin d'inscription : voir page 9 et 10

A partir de 9h00 accueil des congressistes.

- 09H00 Petit-déjeuner
- 10H00 Ouverture du congrès par le Président Henri SEVENIER.
- 10H10 Didier ROCHETTE, Maire, présente sa commune.
- 10H20 Intervention de M. MICHEL du foyer Rural.
- 10H30 Intervention de M. VIGNAL, histoire de Chanéac.
- 11H00 Intervention de M. DUGAS, les Amis de Rochebonne.
- 11H30 Corinne PORTE fait le point sur les actions des Archives Départementales de l'Ardèche.
- 12H00 Cloture, photo de groupe, apéritif offert par la Municipalité, puis repas.
- 14H00 à 17H00
Visite des fours, d'un atelier de bijouterie, du Chier de Borée.
Animation des stands en salle, rencontres.
Portes ouvertes aux non-adhérents.
Des boissons fraîches vous seront proposées.
Vente de caillettes produites sur place.
- 17H00 Fermeture du congrès



Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche
BP3
07210 CHOMÉRAC

